

Le jeudi 21 décembre 2017 à 19h20

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/12/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 36 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 36 **PRESENTS :**

Absents 11
Proc 8 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Stéphane PEU, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Viviane ROMANA, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Zaïa BOUGHILAS donne pouvoir à Monsieur Kader CHIBANE, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY*

ABSENTS : *Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT*

SECRETAIRE : *P. VASSALLO*

OBJET : Notification du rapport d'observations définitives relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la commune de Saint-Denis par la Chambre régionale des comptes pour les exercices 2010 à 2015.

LE CONSEIL,

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.243-5, L.243-7 et R. 241-17 du code des juridictions financières,

Vu le rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes d'Ile de France portant sur la gestion de la commune de Saint-Denis pour les exercices 2010 à 2015 notifié le 25 octobre 2017, ainsi que les réponses transmises à ces observations, dans le délai prévu par le code des juridictions financières, rapport et réponses ci-annexés,

DELIBERE

Article 1 : Prend acte de la communication qui lui a été faite des observations définitives de la Chambre régionale des comptes d'Ile de France portant sur la gestion de la commune de Saint-Denis pour les exercices 2010 à 2015, ainsi que des réponses apportées par le maire à ces observations ;

Article 2 : Prend acte du débat qui s'en est suivi.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 44,

A voté à la majorité :

Pour : 44

ID Télétransmission : 093-219300662-20171221-lmc1296923-DE-1-1

Date AR : 28/12/17

Date publication : 28/12/17

Le jeudi 21 décembre 2017 à 19h20

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/12/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 30 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 30 **PRESENTS :**

Absents 16
Proc 9 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Vincent HUET, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Philippe CARO, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Zaïa BOUGHILAS donne pouvoir à Monsieur Kader CHIBANE, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Monique SOURON donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOU DJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY*

ABSENTS : *Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Fodbil HAMOUDI, Monsieur Didier PAILLARD, Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Delphine HELLE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT*

SECRETAIRE : P. VASSALLO

OBJET : Approbation d'un avenant à la convention conclue entre la commune et l'association Coopérence et attribution d'une subvention d'équipement à ladite association au titre de l'année 2017

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29 ;

Vu le projet de centre social coopératif sur le centre-ville élaboré en partenariat avec l'association Coopérence,

Vu la convention de partenariat conclue entre la commune de Saint-Denis et l'association Coopérance, approuvée par délibération n°A-3.11 du Conseil municipal en date du 30/03/2017,

Considérant que ce futur équipement répond à un engagement fort de la commune de poursuivre le maillage du territoire communal en centres sociaux et permettra aux habitants de bénéficier d'actions liées au champ classique des centres sociaux, tout en répondant aux besoins sociaux et culturels du quartier,

Considérant que le montage financier de l'opération de réalisation du futur centre social conduit à la répartition des dépenses entre la commune, maître d'ouvrage des travaux, et l'association Coopérance, pour l'acquisition du mobilier et du matériel de l'équipement,

Considérant que cette répartition des dépenses nécessite le versement par la commune d'une subvention d'équipement à l'association Coopérance, lui permettant de prendre en charge les acquisitions de mobilier et matériel, et percevoir ainsi une aide de la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine Saint-Denis,

Considérant qu'il y a lieu en conséquence de conclure un avenant n° 1 à la convention de partenariat en vigueur sus-citée entre la commune de Saint-Denis et l'association Coopérance ;

Vu l'avenant n° 1 ci-annexé,

Vu les crédits prévus au budget,

DÉLIBÈRE,

Article 1er : Est approuvé, et Monsieur Laurent Russier, Maire, autorisé à signer l'avenant n° 1, ci-après annexé, à la convention en vigueur entre la Ville de Saint-Denis et l'association Coopérance;

Article 2 : Est approuvé, le versement d'une subvention d'équipement d'un montant de 65 000€ (Soixante-cinq mille euros) à l'association Coopérance, destinée à l'acquisition du mobilier et matériel du futur centre social, au titre de l'année 2017.

Article 3 : La dépense résultant de la présente délibération, est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 39,

A voté à l'unanimité :

Pour : 39

ID Télétransmission : 093-219300662-20171221-lmc1296765-DE-1-1

Date AR : 28/12/17

Date publication : 28/12/17

Le jeudi 21 décembre 2017 à 19h20

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/12/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 30 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 30 **PRESENTS :**

Absents 16
Proc 9 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Vincent HUET, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Philippe CARO, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Zaïa BOUGHILAS donne pouvoir à Monsieur Kader CHIBANE, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Monique SOURON donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel ALOUDJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY*

ABSENTS : *Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Fodbil HAMOUDI, Monsieur Didier PAILLARD, Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Delphine HELLE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT*

SECRETAIRE : P. VASSALLO

OBJET : Désignation des représentants au sein du Conseil d'Administration des instances de gouvernance du futur centre social centre-ville

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29 ;

Vu la mise en place des instances de gouvernance du futur centre social coopératif sur le centre-ville,

Vu le travail engagé par la Ville pour l'ouverture du centre social coopératif en partenariat avec l'association Coopérence,

Considérant l'ancrage du projet de centre social coopératif dans le tissu local dionysien,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la désignation d'un représentant du conseil municipal au sein du Conseil d'Administration des instances de gouvernance du futur centre social,

Délibère :

Article 1 : Désigne Madame Jaklin Pavilla pour représenter la ville de Saint-Denis au sein du Conseil d'Administration des instances de gouvernance du futur centre social

Article 2 : En cas d'empêchement de Madame Jaklin Pavilla est désigné pour la suppléer, Monsieur Patrick VASSALLO.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 39,

A voté à l'unanimité :

Pour : 39

ID Télétransmission : 093-219300662-20171221-lmc1296766-DE-1-1

Date AR : 28/12/17

Date publication : 28/12/17

Le jeudi 21 décembre 2017 à 19h20

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/12/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 30 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 30 **PRESENTS :**

Absents 16 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN,*
Proc 9 *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH,*
Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur
David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE,
Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Vincent HUET,
Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Madame
Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Philippe CARO, Madame Asta TOURE, Madame
Raphaële SERREAU, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA,
Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Madame Fatima LARONDE, Monsieur
Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Zaïa BOUGHILAS donne pouvoir à Monsieur Kader CHIBANE, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Monique SOURON donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel ALOUDJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY*

ABSENTS : *Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Fodbil HAMOUDI, Monsieur Didier PAILLARD, Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Delphine HELLE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT*

SECRETAIRE : P. VASSALLO

OBJET : Attribution de subventions dans le cadre de la 3ème session du Fonds d'Initiatives Associatives (FIA)

LE CONSEIL,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 qui fixe le cadre contractuel de la politique de la ville, avec notamment la mise en place, dans le cadre des contrats de ville pour les territoires sur

lesquels sont créés des périmètres de quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville, de Fonds d'Initiatives Associatives.

Vu la délibération validant le volet stratégique du Contrat de Ville de Plaine Commune du 21 mai 2015,

Vu la délibération approuvant la Charte de fonctionnement du Fonds d'Initiatives Associatives pour la ville de Saint-Denis du 29 septembre 2016,

Vu le projet de programmation établi au titre de la 3^{ème} session de l'année 2017 en accord avec les services de l'Etat et les Conseils Citoyens de Saint-Denis,

DELIBERE :

Article Unique : Approuve la programmation de la 3^{ème} session du Fonds d'Initiatives Associatives pour l'année 2017 et autorise le Maire à signer tous les documents afférents.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 39,

A voté à l'unanimité :

Pour : 39

ID Télétransmission : 093-219300662-20171221-lmc1296520-DE-1-1

Date AR : 28/12/17

Date publication : 28/12/17

Le jeudi 21 décembre 2017 à 19h20

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/12/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 30 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 30 **PRESENTS :**

Absents 16
Proc 9 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Vincent HUET, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Philippe CARO, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à Monsieur Kader CHIBANE, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Monique SOURON donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOU DJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY*

ABSENTS : *Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Fodbil HAMOUDI, Monsieur Didier PAILLARD, Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Delphine HELLE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT*

SECRETAIRE : P. VASSALLO

OBJET : Attribution de subventions dans le cadre de la 3ème session du Fonds d'Initiatives Associatives (FIA) 2017 RING HANZAZ DIONYSIEN

LE CONSEIL,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Fonds d'Initiatives Associatives de Saint-Denis approuvé par une délibération du Conseil Municipal le 29 septembre 2016,

Considérant la programmation de la 3ème session 2017 approuvée par l'Etat, la Ville de Saint-Denis et les Conseils Citoyens,

DÉLIBÈRE :

Article 1er : Approuve le versement d'une subvention à l'association **Hanzaz Ring Dionysien** de **1 500 € (mille cinq cents euros)** pour le projet « Respect-Attitude ».

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 39,

A voté à l'unanimité :

Pour : 39

ID Télétransmission : 093-219300662-20171221-lmc1296521-DE-1-1

Date AR : 28/12/17

Date publication : 28/12/17

Le jeudi 21 décembre 2017 à 19h20

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/12/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 30 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 30 **PRESENTS :**

Absents 16
Proc 9 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Vincent HUET, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Philippe CARO, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Zaïa BOUGHILAS donne pouvoir à Monsieur Kader CHIBANE, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Monique SOURON donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOU DJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY*

ABSENTS : *Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Fodbil HAMOUDI, Monsieur Didier PAILLARD, Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Delphine HELLE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT*

SECRETAIRE : P. VASSALLO

OBJET : Attribution de subventions dans le cadre de la 3ème session du Fonds d'Initiatives Associatives (FIA) 2017 SAINT-DENIS FOOTBALL CLUB

LE CONSEIL,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Fonds d'Initiatives Associatives de Saint-Denis approuvé par une délibération du Conseil Municipal le 29 septembre 2016,

Considérant la programmation de la 3ème session 2017 approuvée par l'Etat, la Ville de Saint-Denis et les Conseils Citoyens,

DÉLIBÈRE :

Article 1 : Approuve le versement d'une subvention à l'association **Saint-Denis Football Club** de **1 700 € (mille sept cents euros)** pour le projet « Grandir Ensemble ».

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 39,

A voté à l'unanimité :

Pour : 39

ID Télétransmission : 093-219300662-20171221-lmc1296522-DE-1-1

Date AR : 28/12/17

Date publication : 28/12/17

Le jeudi 21 décembre 2017 à 19h20

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/12/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 30 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 30 **PRESENTS :**

Absents 16
Proc 9 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Vincent HUET, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Philippe CARO, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Zaïa BOUGHILAS donne pouvoir à Monsieur Kader CHIBANE, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Monique SOURON donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel ALOUDJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY*

ABSENTS : *Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur Didier PAILLARD, Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Delphine HELLE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT*

SECRETAIRE : P. VASSALLO

OBJET : Attribution de subventions dans le cadre de la 3ème session du Fonds d'Initiatives Associatives (FIA) 2017 ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES GARE CONFLUENCE (APEGC)

LE CONSEIL,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Fonds d'Initiatives Associatives de Saint-Denis approuvé par une délibération du Conseil Municipal le 29 septembre 2016,

Considérant la programmation de la 3ème session 2017 approuvée par l'Etat, la Ville de Saint-Denis et les Conseils Citoyens,

DÉLIBÈRE :

Article 1 : Approuve le versement d'une subvention à l'**Association des parents d'élèves Gare Confluence (APEGC)** de **2 000 € (deux mille euros)** pour le projet « Maîtrisons les écrans ».

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 39,

A voté à l'unanimité :

Pour : 39

ID Télétransmission : 093-219300662-20171221-lmc1296523-DE-1-1

Date AR : 28/12/17

Date publication : 28/12/17

Le jeudi 21 décembre 2017 à 19h20

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/12/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 30 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 30 **PRESENTS :**

Absents 16
Proc 9 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Vincent HUET, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Philippe CARO, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Zaïa BOUGHILAS donne pouvoir à Monsieur Kader CHIBANE, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Monique SOURON donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOU DJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY*

ABSENTS : *Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Fodbil HAMOUDI, Monsieur Didier PAILLARD, Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Delphine HELLE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT*

SECRETAIRE : P. VASSALLO

OBJET : Attribution de subventions dans le cadre de la 3ème session du Fonds d'Initiatives Associatives (FIA) 2017 LES LUTINS DE LA RUE ORANGE

LE CONSEIL,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Fonds d'Initiatives Associatives de Saint-Denis approuvé par une délibération du Conseil Municipal le 29 septembre 2016,

Considérant la programmation de la 3ème session 2017 approuvée par l'Etat, la Ville de Saint-Denis et les Conseils Citoyens,

DÉLIBÈRE :

Article 1: Approuve le versement d'une subvention à l'association **Les lutins de la rue orange** de **1 000 € (mille euros)** pour le projet « Festival dans tous les sens ».

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 39,

A voté à l'unanimité :

Pour : 39

ID Télétransmission : 093-219300662-20171221-lmc1296524-DE-1-1

Date AR : 28/12/17

Date publication : 28/12/17

Le jeudi 21 décembre 2017 à 19h20

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/12/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 30 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 30 **PRESENTS :**

Absents 16
Proc 9

Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Vincent HUET, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Philippe CARO, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Zaïa BOUGHILAS donne pouvoir à Monsieur Kader CHIBANE, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Monique SOURON donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOU DJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY*

ABSENTS : *Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Fodbil HAMOUDI, Monsieur Didier PAILLARD, Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Delphine HELLE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT*

SECRETAIRE : P. VASSALLO

OBJET : Attribution de subventions dans le cadre de la 3ème session du Fonds d'Initiatives Associatives (FIA) 2017 AMBITION

LE CONSEIL,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Fonds d'Initiatives Associatives de Saint-Denis approuvé par une délibération du Conseil Municipal le 29 septembre 2016,

Considérant la programmation de la 3ème session 2017 approuvée par l'Etat, la Ville de Saint-Denis et les Conseils Citoyens,

DÉLIBÈRE :

Article 1 : Approuve le versement d'une subvention à l'association Ambition de **2 000 € (deux mille euros)** pour le projet « Dis, Vert Cité ! ».

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 39,

A voté à l'unanimité :

Pour : 39

ID Télétransmission : 093-219300662-20171221-lmc1296525-DE-1-1

Date AR : 28/12/17

Date publication : 28/12/17

Le jeudi 21 décembre 2017 à 19h20

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/12/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 30 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 30 **PRESENTS :**

Absents 16
Proc 9 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Vincent HUET, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Philippe CARO, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Zaïa BOUGHILAS donne pouvoir à Monsieur Kader CHIBANE, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Monique SOURON donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOU DJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY*

ABSENTS : *Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Fodbil HAMOUDI, Monsieur Didier PAILLARD, Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Delphine HELLE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT*

SECRETAIRE : *P. VASSALLO*

OBJET : Attribution de subventions dans le cadre de la 3ème session du Fonds d'Initiatives Associatives (FIA) 2017 COMPAGNIE BOUKOUSOU

LE CONSEIL,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Fonds d'Initiatives Associatives de Saint-Denis approuvé par une délibération du Conseil Municipal le 29 septembre 2016,

Considérant la programmation de la 3ème session 2017 approuvée par l'Etat, la Ville de Saint-Denis et les Conseils Citoyens,

DÉLIBÈRE :

Article 1: Approuve le versement d'une subvention à l'association **Compagnie Boukousou de 2 500 € (deux mille cinq cents euros)** pour le projet « Action citoyenne et culturelle de sécurisation du carrefour Lamaze ».

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 39,

A voté à l'unanimité :

Pour : 39

ID Télétransmission : 093-219300662-20171221-lmc1296526-DE-1-1

Date AR : 28/12/17

Date publication : 28/12/17

Le jeudi 21 décembre 2017 à 19h20

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/12/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 30 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 30 **PRESENTS :**

Absents 16
Proc 9 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Vincent HUET, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Philippe CARO, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Zaïa BOUGHILAS donne pouvoir à Monsieur Kader CHIBANE, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Monique SOURON donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOU DJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY*

ABSENTS : *Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Fodbil HAMOUDI, Monsieur Didier PAILLARD, Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Delphine HELLE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT*

SECRETAIRE : P. VASSALLO

OBJET : Attribution de subventions dans le cadre de la 3ème session du Fonds d'Initiatives Associatives (FIA) 2017 FOYER SOCIO-EDUCATIF COLLEGE FABIEN

LE CONSEIL,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Fonds d'Initiatives Associatives de Saint-Denis approuvé par une délibération du Conseil Municipal le 29 septembre 2016,

Considérant la programmation de la 3ème session 2017 approuvée par l'Etat, la Ville de Saint-Denis et les Conseils Citoyens,

DÉLIBÈRE :

Article 1 : Approuve le versement d'une subvention à l'association **Foyer Socio-éducatif Collège Fabien** de **500 € (cinq cents euros)** pour le projet « Projet de co-éducation sur le réseau Fabien ».

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 39,

A voté à l'unanimité :

Pour : 39

ID Télétransmission : 093-219300662-20171221-lmc1296527-DE-1-1

Date AR : 28/12/17

Date publication : 28/12/17

Le jeudi 21 décembre 2017 à 19h20

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/12/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 30 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 30 **PRESENTS :**

Absents 16
Proc 9 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Vincent HUET, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Philippe CARO, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Zaïa BOUGHILAS donne pouvoir à Monsieur Kader CHIBANE, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Monique SOURON donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOU DJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY*

ABSENTS : *Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Fodbil HAMOUDI, Monsieur Didier PAILLARD, Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Delphine HELLE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT*

SECRETAIRE : P. VASSALLO

OBJET : Attribution de subventions dans le cadre de la 3ème session du Fonds d'Initiatives Associatives (FIA) 2017 FOYER SOCIO-EDUCATIF COLLEGE LA COURTILLE

LE CONSEIL,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Fonds d'Initiatives Associatives de Saint-Denis approuvé par une délibération du Conseil Municipal le 29 septembre 2016,

Considérant la programmation de la 3ème session 2017 approuvée par l'Etat, la Ville de Saint-Denis et les Conseils Citoyens,

DÉLIBÈRE :

Article 1: Approuve le versement d'une subvention à l'association **Foyer socio-éducatif Collège La Courtille** de **500 € (cinq cents euros)** pour le projet « Projet de co-éducation sur le réseau La Courtille ».

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 39,

A voté à l'unanimité :

Pour : 39

ID Télétransmission : 093-219300662-20171221-lmc1296528-DE-1-1

Date AR : 28/12/17

Date publication : 28/12/17

Le jeudi 21 décembre 2017 à 19h20

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/12/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 30 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 30 **PRESENTS :**

Absents 16
Proc 9 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Vincent HUET, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Philippe CARO, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Zaïa BOUGHILAS donne pouvoir à Monsieur Kader CHIBANE, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Monique SOURON donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOU DJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY*

ABSENTS : *Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Fodbil HAMOUDI, Monsieur Didier PAILLARD, Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Delphine HELLE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT*

SECRETAIRE : P. VASSALLO

OBJET : Attribution de subventions dans le cadre de la 3ème session du Fonds d'Initiatives Associatives (FIA) 2017 AB S'AIDER

LE CONSEIL,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Fonds d'Initiatives Associatives de Saint-Denis approuvé par une délibération du Conseil Municipal le 29 septembre 2016,

Considérant la programmation de la 3ème session 2017 approuvée par l'Etat, la Ville de Saint-Denis et les Conseils Citoyens,

DÉLIBÈRE :

Article 1: Approuve le versement d'une subvention à l'association **AB s'aider** de **1 000 € (mille euros)** pour le projet « Atelier humoristique du faire ensemble ».

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 39,

A voté à l'unanimité :

Pour : 39

ID Télétransmission : 093-219300662-20171221-lmc1296529-DE-1-1

Date AR : 28/12/17

Date publication : 28/12/17

Le jeudi 21 décembre 2017 à 19h20

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/12/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 30 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 30 **PRESENTS :**

Absents 16
Proc 9 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Vincent HUET, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Philippe CARO, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Zaïa BOUGHILAS donne pouvoir à Monsieur Kader CHIBANE, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Monique SOURON donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel ALOUDJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY*

ABSENTS : *Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Fodbil HAMOUDI, Monsieur Didier PAILLARD, Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Delphine HELLE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT*

SECRETAIRE : P. VASSALLO

OBJET : Attribution d'une subvention à l'Association Laïque d'Enseignement et de Culture Arabe (ALECA) au titre de l'année 2017

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu les activités de l'association Association Laïque d'Enseignement et de Culture Arabe - ALECA,

Considérant que l'association propose des cours d'arabe laïque à un public enfant et adulte, qu'elle joue un rôle majeur dans le développement des solidarités et dans l'animation du tissu social,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1^{er} : Est approuvé le versement d'une subvention de 500€ (Cinq cents euros) à l'Association Laïque d'Enseignement et de Culture Arabe – ALECA au titre de l'année 2017,

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 39,

A voté à l'unanimité :

Pour : 39

ID Télétransmission : 093-219300662-20171221-lmc1296643-DE-1-1

Date AR : 28/12/17

Date publication : 28/12/17

Le jeudi 21 décembre 2017 à 19h20

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/12/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 30 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 30 **PRESENTS :**

Absents 16 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN,*
Proc 9 *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH,*
Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur
David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE,
Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Vincent HUET,
Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Madame
Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Philippe CARO, Madame Asta TOURE, Madame
Raphaële SERREAU, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA,
Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Madame Fatima LARONDE, Monsieur
Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à Monsieur Kader CHIBANE, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Monique SOURON donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel ALOUDJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY*

ABSENTS : *Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Fodbil HAMOUDI, Monsieur Didier PAILLARD, Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Delphine HELLE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT*

SECRETAIRE : *P. VASSALLO*

OBJET : Subvention de la Délégation pour l'Action Extérieure des Collectivités Territoriales perçue pour le développement d'un projet de maraichage avec nos communes partenaires au Mali

LE CONSEIL,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les crédits prévus au budget,

Considérant l'accord de coopération décentralisée entre la ville et les communes de Djelebou, Karakoro et Sahel (Mali),

Considérant la volonté des partenaires de développer des actions à destination des femmes de ces trois communes,

Considérant les apports des projets maraichers et de développement d'activités artisanales (teinturerie) et les bénéfices d'actions de formations pour les acteurs de ces projets,

DELIBERE :

Article 1 : approuve le versement à la Ville par la Délégation pour l'Action Extérieure des Collectivités Territoriale d'une subvention de 3 125 € (trois mille cent vingt-cinq euros), non prévue au budget, perçue pour le développement d'un projet de maraichage et artisanat avec nos communes partenaires au Mali.

Article 2 : la subvention sera versée au budget des Relations Internationales.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 39,

A voté à l'unanimité :

Pour : 39

ID Télétransmission : 093-219300662-20171221-lmc1296561-DE-1-1

Date AR : 28/12/17

Date publication : 28/12/17

Le jeudi 21 décembre 2017 à 19h20

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/12/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 30 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 30 **PRESENTS :**

Absents 17 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN,*
Proc 8 *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Vincent HUET, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Philippe CARO, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à Monsieur Kader CHIBANE, Madame Monique SOURON donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUJJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY*

ABSENTS : *Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur Didier PAILLARD, Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT*

SECRETAIRE : P. VASSALLO

OBJET : Subvention du Ministère des Outre-Mer perçue pour le développement du projet de parcours de partage des mémoires de l'esclavage colonial à destination des jeunes dionysiens - des affiches contre l'esclavage

LE CONSEIL,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les crédits prévus au budget,

Considérant la volonté de la Ville de travailler à des actions de partages de mémoires dans l'objectif de fédérer les habitants autour de valeurs communes,

Considérant les commémorations prochaines du 170^e anniversaire des Abolitions des esclavages et le partenariat mené à ce titre avec le Ministère des Outre-Mer,

Considérant les apports des projets de parcours des mémoires et l'intérêt des actions de transmission aux jeunes générations proposées pour la lutte contre les discriminations et le racisme,

DELIBERE :

Article 1 : approuve le versement à la Ville par le Ministère des Outre-Mer d'une subvention de 5 000 € (cinq mille euros) non prévue au budget, perçue pour le développement d'un projet de parcours de partage des mémoires de l'esclavage colonial à destination des jeunes dionysiens.

Article 2 : la subvention sera versée au budget Mémoires pour le développement de cette action.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 38,

A voté à l'unanimité :

Pour : 38

ID Télétransmission : 093-219300662-20171221-lmc1296563-DE-1-1

Date AR : 28/12/17

Date publication : 28/12/17

Le jeudi 21 décembre 2017 à 19h20

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/12/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 32 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 32 **PRESENTS :**

Absents 15
Proc 8 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Vincent HUET, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Asta TOURE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Zaïa BOUGHILAS donne pouvoir à Monsieur Kader CHIBANE, Madame Monique SOURON donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY*

ABSENTS : *Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur Didier PAILLARD, Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Madame Raphaële SERREAU, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT*

SECRETAIRE : *P. VASSALLO*

OBJET : Subvention de 1 500 euros pour le voyage linguistique de lycéens des établissements Suger et Eluard à Florence (Italie)

LE CONSEIL,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les crédits prévus au budget,

Considérant le soutien de la Ville aux projets éducatifs avalisés par le conseil d'administration du lycée Suger,

Considérant la volonté de la ville de développer les échanges linguistiques à destination des jeunes dionysiens,

Considérant la volonté de la ville à développer des liens avec l'Italie et sa coopération décentralisée avec Sesto San Giovanni

DELIBERE :

Article 1: Approuve le versement d'une subvention de 1 500 € au lycée Suger, situé 6 rue Le Roy des Barres à Saint-Denis pour le voyage scolaire qui s'est déroulé à Florence du 20 au 26 novembre 2017.

Article 2: La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 40,

A voté à l'unanimité :

Pour : 40

ID Télétransmission : 093-219300662-20171221-lmc1296571-DE-1-1

Date AR : 28/12/17

Date publication : 28/12/17

Le jeudi 21 décembre 2017 à 19h20

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/12/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 30 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 30 **PRESENTS :**

Absents 18 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN,*
Proc 7 *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Vincent HUET, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Asta TOURE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à Monsieur Kader CHIBANE, Madame Monique SOURON donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHLANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX*

ABSENTS : *Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Monsieur David PROULT, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Fodbil HAMOUDI, Monsieur Didier PAILLARD, Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Madame Raphaële SERREAU, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Patrice ROQUES, Monsieur Corentin DUPREY, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT*

SECRETAIRE : P. VASSALLO

OBJET : Lieu d'Accueil et d'Orientation : versement d'une subvention de fonctionnement à l'association SOS Femmes 93 au titre de l'exercice 2017

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivité Territorial et notamment son article L 2121-29 ;

VU la demande de soutien formulée par l'association SOS Femmes 93 pour son accueil collectif pour les femmes victimes de violences conjugales ;

Considérant l'engagement de la ville à prévenir et à lutter contre les violences faites aux femmes ;

Considérant que l'association SOS Femmes 93 travaille en partenariat avec la mission Droits des femmes ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement au profit de l'association SOS Femmes 93;

D E L I B E R E

Article 1er : Est approuvée l'attribution d'une subvention de 4 000€ (quatre mille euros) au titre de l'exercice 2017, au profit de l'association SOS Femmes 93, domiciliée 128 rue Baudin à Bondy (93140), pour son accueil collectif pour les femmes victimes de violences conjugales.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 37,

A voté à l'unanimité :

Pour : 37

ID Télétransmission : 093-219300662-20171221-lmc1296689-DE-1-1

Date AR : 28/12/17

Date publication : 28/12/17

Le jeudi 21 décembre 2017 à 19h20

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/12/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 31 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 31 **PRESENTS :**

Absents 17
Proc 7 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Zaïa BOUGHILAS donne pouvoir à Monsieur Kader CHIBANE, Madame Monique SOURON donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHLANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX*

ABSENTS : *Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur David PROULT, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur Didier PAILLARD, Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Patrice ROQUES, Monsieur Corentin DUPREY, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT*

SECRETAIRE : P. VASSALLO

OBJET : Avenants de prorogation aux conventions entre la ville de Saint-Denis et la ville de Stains et entre la ville de Saint-Denis et le Centre Hospitalier de Saint-Denis dans le cadre du partenariat du CSAPA "alcool"

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivité Territorial et notamment son article L 2121-29 ;

Considérant que le Centre de Soins d'Accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) dont le siège est situé au CMS Cygne comprend deux antennes et s'appuie sur une convention entre la Ville et chacun des deux partenaires qui détermine les moyens accordés à chacun d'eux

Considérant que les conventions existantes déjà signées en date du 15 avril 2010 pour une durée de trois ans, qui décrivent le partenariat entre les villes de Saint-Denis et Stains et entre la ville de Saint-Denis et le CHSD et leurs avenants pour 2015 et 2016 sont caduques,

Considérant qu'il y a lieu de reverser la subvention 2017 reçu à N+1 dans le cadre du CSAPA, à la ville de Stains et au CHSD dans le cadre de leur mission,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE :

Article 1er : autorise le Maire à signer l'avenant entre la Commune de Saint-Denis et la ville de Stains et entre la Commune de Saint-Denis et le CHSD pour poursuivre le partenariat du CSAPA « Alcool » et reverser la part conventionnelle de la subvention de fonctionnement,

Article 2 : Est approuvé l'avenant à la convention de partenariat concernant la coopération des équipes du CSAPA Alcool de Saint Denis avec la commune de Stains,

Article 3 : Est approuvé l'avenant à la convention de partenariat concernant la coopération des équipes du CSAPA Alcool de Saint Denis avec le CHSD

Article 4 : La dépense résultant de la présente délibération sera imputée au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 38,

A voté à l'unanimité :

Pour : 38

ID Télétransmission : 093-219300662-20171221-lmc1296706-DE-1-1

Date AR : 28/12/17

Date publication : 28/12/17

Le jeudi 21 décembre 2017 à 19h20

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/12/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 32 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 32 **PRESENTS :**

Absents 16
Proc 7 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaïd ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Zaïa BOUGHILAS donne pouvoir à Monsieur Kader CHIBANE, Madame Monique SOURON donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHLANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX*

ABSENTS : *Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur Didier PAILLARD, Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Patrice ROQUES, Monsieur Corentin DUPREY, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT*

SECRETAIRE : P. VASSALLO

OBJET : Convention avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) et l'Agence Régionale de Santé (ARS) relative à l'expérimentation "prévention de l'obésité chez les enfants de 3 à 8 ans"

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29

Considérant que l'obésité a des conséquences néfastes sur la santé physique, psychologique et sociale de l'enfant avec une augmentation du risque de mortalité prématurée par maladies cardio-vasculaire chez l'adulte.

Considérant qu'une expérimentation est menée, avec l'Agence régionale de Santé et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie,

Considérant qu'il convient de conclure à cette fin une convention tripartite,

DELIBERE :

Article Unique: Approuve la convention tripartite à conclure, entre la commune, la Caisse Primaire d'assurance Maladie et l'agence Régionale de Santé et autorise le maire à la signer.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 39,

A voté à l'unanimité :

Pour : 39

ID Télétransmission : 093-219300662-20171221-lmc1296697-DE-1-1

Date AR : 28/12/17

Date publication : 28/12/17

Le jeudi 21 décembre 2017 à 19h20

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/12/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 32 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 32 **PRESENTS :**

Absents 16
Proc 7 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Monique SOURON donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX*

ABSENTS : *Monsieur Kader CHIBANE, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur Didier PAILLARD, Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Patrice ROQUES, Monsieur Corentin DUPREY, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT*

SECRETAIRE : P. VASSALLO

OBJET : Approbation d'une convention entre la Ville de Saint Denis et l'Etablissement public de santé de Ville Evrard pour le reversement d'une subvention FIPD.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29

Considérant que dans le cadre de leurs Conseils locaux de santé mentale, les villes de Saint-Denis et de Saint-Ouen, en partenariat avec le CHSD Delafontaine et l'EPS de Ville-Evrard, ont créé un groupe de travail « Jeunesse

et santé mentale » qui a pour objectif d'appréhender la problématique de la santé mentale des jeunes, d'établir un diagnostic et de proposer, sur les deux territoires, des réponses adaptées.

Considérant que de nombreux besoins ont été identifiés par le groupe de travail :

- Développer les interventions en direction des jeunes en difficulté pour repérer le plus précocement possible les jeunes en souffrance psychique qui nécessitent un accompagnement vers les soins,
- Renforcer la coordination des professionnels dans l'accompagnement des jeunes, en favorisant le travail de réseau, les décloisonnements institutionnels et les relais. De même dans le travail avec les familles, souffrant le plus souvent d'un fort sentiment d'isolement,
- Multiplier les démarches « d'aller vers » et favoriser la présence de professionnels sur le terrain, permettant le tissage de liens de proximité et la création d'une « interface » pour permettre aux jeunes d'aller vers des dispositifs et services qui pourraient les accompagner,
- Elargir les accompagnements proposés aux jeunes en souffrance et particulièrement ceux relevant d'un étayage large nécessitant l'implication de professionnels de champs d'intervention divers (éducatif, santé, insertion, animation...),
- Installer des espaces pour échanger autour de situations difficiles (sur le modèle de réunions de synthèses pluri-professionnelles-RPP et des réunions d'évaluation de situation d'adulte en difficulté-RESAD) et mieux appréhender l'organisation institutionnelle et les missions des différents intervenants sur le territoire.

Considérant pour répondre à ces besoins, un projet de « Plateforme de coordination pluridisciplinaire de soutien aux adolescents et jeunes adultes » a été construit avec les partenaires.

Considérant que cette plateforme est portée par l'EPS de Ville-Evrard.

Considérant que pour amorcer cette action, la Ville a soumis une demande de subvention au titre du FIDP lors du Programme 2016. La somme de 10.000€ a alors été attribuée. Le porteur de l'action et le calendrier du projet ont ensuite évolué, ce qui a conduit à demander le report de l'action sur 2017.

Considérant qu'afin de poursuivre l'action, il est ainsi proposé que la subvention notifiée à la Ville de Saint-Denis en 2016 et perçue en 2017 pour le financement de cette action au titre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) d'un montant de 10.000€, soit intégralement reversée au porteur de l'action, l'Etablissement Public de Santé de Ville-Evrard

DELIBERE

Article unique : Approuve la convention ci-après annexée, à conclure entre la ville et l'Etablissement Public de santé de Ville Evrard pour le reversement d'une subvention FIPD d'un montant de 10 000 euros et autorise le Maire à la signer.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 39,

A voté à l'unanimité :

Pour : 39

ID Télétransmission : 093-219300662-20171221-lmc1296695-DE-1-1

Date AR : 28/12/17

Date publication : 28/12/17

Le jeudi 21 décembre 2017 à 19h20

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/12/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 32 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 32 **PRESENTS :**

Absents 16
Proc 7 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Monique SOURON donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHLANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX*

ABSENTS : *Monsieur Kader CHIBANE, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur Didier PAILLARD, Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Patrice ROQUES, Monsieur Corentin DUPREY, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT*

SECRETAIRE : P. VASSALLO

OBJET : Marchés de Saint-Denis : Revalorisation et actualisation des tarifs applicables aux commerçants des marchés de Saint-Denis à compter du 1er janvier 2018

LE CONSEIL,

Vu les articles L.2121-29 et L.2331-3- 6 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu sa délibération en date du 21 avril 1977 portant création d'une Commission Paritaire des Marchés ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'actualisation de la base tarifaire des commerçants non sédentaires « abonnés » du Marché du centre-ville de Saint-Denis ;

Considérant qu'il y a lieu d'actualiser les modalités de facturation applicables aux commerçants non sédentaires du marché de « La Plaine » ;

Considérant l'intérêt de simplifier les paiements comme les encaissements en arrondissant à l'euro supérieur le total des prestations facturées mensuellement aux commerçants des marchés ;

Considérant que ces projets ont été examinés lors de la Commission Mixte Paritaire des marchés du 21 septembre 2017 et que celle-ci a donné un avis favorable ;

DELIBERE

Article 1 : La base tarifaire applicable aux commerçants non sédentaires « abonnés » du marché du centre-ville de Saint-Denis est revalorisée de 1,2% à compter du 1^{er} Janvier 2018, et s'établit comme présenté sur l'annexe à la présente délibération

Article 2 : Les commerçants non sédentaires du marché du centre-ville s'acquittent d'une redevance dite de publicité égale à 10% des droits qui leur sont facturés à l'exception des charges communes liées au fonctionnement du marché.

Article 3 : Les commerçants non sédentaires du marché de « La Plaine » sont considérés comme des commerçants « abonnés » et s'acquittent à ce titre à compter du 1^{er} janvier 2018 d'un forfait mensuel de 143 euros.

Article 4 : Le total des prestations facturées mensuellement aux commerçants des marchés est arrondi à l'euro supérieur afin de simplifier les paiements et encaissements.

Article 5 : L'ensemble des mesures relevant des articles 1 à 4 de la présente délibération s'applique à compter du 1^{er} janvier 2018.

Article 6 : Les recettes résultant de la présente délibération seront inscrites au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 39,

A voté à la majorité :

Pour : 33

Contre : 6 (Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX)

ID Télétransmission : 093-219300662-20171221-lmc1296745-DE-1-1

Date AR : 28/12/17

Date publication : 28/12/17

Le jeudi 21 décembre 2017 à 19h20

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/12/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 32 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 32 **PRESENTS :**

Absents 16
Proc 7 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Monique SOURON donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX*

ABSENTS : *Monsieur Kader CHIBANE, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur Didier PAILLARD, Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Patrice ROQUES, Monsieur Corentin DUPREY, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT*

SECRETAIRE : P. VASSALLO

OBJET : Marchés de Saint-Denis : Fixation des droits de place applicables à la foire des produits régionaux organisée annuellement dans le cadre des animations de fin d'année

LE CONSEIL,

Vu les articles L.2121-29 et L.2331-3 alinéa 6 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la mise en place d'une foire des produits régionaux dans le cadre des animations de fin d'année,

Considérant le partenariat établi avec la Fédération Nationale des Marchés de France (FNMF) pour l'organisation de cet évènement ;

Considérant l'intérêt de créer un tarif pour les commerçants qui participent à cet évènement,

DELIBERE

Article 1 : Le tarif appliqué aux commerçants participant à la Foire des Produits régionaux est fixé comme suit :

- Contribution aux charges communes valable pour chaque exposant : 240 € (deux cent quarante euros)
- Droit de place pour 9m² non adhérent Fédération Nationale des Marchés de France (FNMF) : 260 € (deux cent soixante euros)
- Droit de place pour 18m² non adhérent FNMF : 610 € (six cent dix euros)
- Droit de place pour 9 m² adhérent FNMF : 210 € (deux cent dix euros)
- Droit de place pour 18m² adhérent FNMF : 550 € (cinq cent cinquante euros)

Article 2 : Les recettes résultant de la présente délibération sont inscrites au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 39,

A voté à la majorité :

Pour : 33

Contre : 6 (Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX)

ID Télétransmission : 093-219300662-20171221-lmc1296746-DE-1-1

Date AR : 28/12/17

Date publication : 28/12/17

Le jeudi 21 décembre 2017 à 19h20

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/12/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 32 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 32 **PRESENTS :**

Absents 16 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN,*
Proc 7 *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH,*
Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame
Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO,
Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Madame
Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Madame Conception
DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Asta
TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid
MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Delphine HELLE, Monsieur
Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Rabia
BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Monique SOURON donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHLANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX*

ABSENTS : *Monsieur Kader CHIBANE, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur Didier PAILLARD, Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Patrice ROQUES, Monsieur Corentin DUPREY, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT*

SECRETAIRE : *P. VASSALLO*

OBJET : Drogations à la fermeture dominicale des commerces de détail - Mise en œuvre pour l'année 2018

LE CONSEIL,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L.3132-26 du Code du travail ;

Considérant qu'il y a lieu de déterminer les dimanches de l'année 2018 pour lesquels une dérogation au repos dominical peut être accordée ;

Considérant que la liste des dimanches de l'année 2018 pour lesquels une dérogation au repos dominical peut être accordée, est déterminée par branche d'activité et après avis du conseil municipal et que l'avis conforme de l'EPCI n'est pas requis si les dérogations n'excèdent pas 5 dimanches dans l'année,

Considérant que les propositions de dates pour la dérogation au repos dominical sont effectuées suite à l'observation des demandes formulées pour 2018 et à l'avis rendu par les acteurs économiques et partenaires sociaux,

DELIBERE

Article unique : Le conseil municipal donne un avis favorable pour accorder pour l'année 2018 une dérogation au repos dominical dans la limite de 5 dimanches aux dates suivantes :

1/ Pour l'ensemble des branches d'activité (hors concessions automobiles) :

- 14 janvier 2018
- 1^{er} juillet 2018
- 16 décembre 2018
- 23 décembre 2018
- 30 décembre 2018

2/ les concessions automobiles :

- 21 janvier 2018
- 18 mars 2018
- 17 juin 2018
- 16 septembre 2018
- 14 octobre 2018

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 39,

A voté à l'unanimité :

Pour : 39

ID Télétransmission : 093-219300662-20171221-lmc1296739-DE-1-1

Date AR : 28/12/17

Date publication : 28/12/17

Le jeudi 21 décembre 2017 à 19h20

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/12/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 33 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 33 **PRESENTS :**

Absents 14 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN,*
Proc 8 *Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH,*
Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur
David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE,
Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur
Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine
ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-
SOTO-DIEZ, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Asta TOURE,
Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Delphine HELLE,
Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Madame Fatima LARONDE, Monsieur
Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Florence*
HAYE, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS,
Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Zaïa
BOUGHILAS donne pouvoir à Monsieur Kader CHIBANE, Madame Adeline ASSOGBA
donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Monique SOURON donne pouvoir
à Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia
BERRAI, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX

ABSENTS : *Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent*
HUET, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Kamal EL
MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Madjid
MESSAOUDENE, Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Patrice ROQUES, Monsieur
Corentin DUPREY, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT

SECRETAIRE : P. VASSALLO

OBJET : Renouvellement annuel de la convention de partenariat avec le Syndicat des commerçants non sédentaires des marchés de Saint-Denis

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-9,

Considérant que le Syndicat des commerçants non sédentaires des marchés de Saint-Denis anime et promeut le commerce non sédentaire sur la Commune de Saint-Denis,

Considérant que la convention approuvée par délibération du 15 décembre 2016 arrive à expiration le 31 décembre 2017,

Considérant qu'une nouvelle convention doit être établie afin de fixer les modalités de partenariat entre la commune et le Syndicat des commerçants non sédentaires des Marchés de Saint-Denis ainsi que les obligations respectives de chacun des partenaires,

Vu la convention ci-après annexée,

DELIBERE :

Article unique : Approuve la convention à conclure entre le Syndicat des commerçants non sédentaires des marchés de Saint-Denis et la commune et autorise le Maire à la signer.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 41,

A voté à l'unanimité :

Pour : 41

ID Télétransmission : 093-219300662-20171221-lmc1296741-DE-1-1

Date AR : 28/12/17

Date publication : 28/12/17

Le jeudi 21 décembre 2017 à 19h20

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/12/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 34 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 34 **PRESENTS :**

Absents 13
Proc 8 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Zaïa BOUGHILAS donne pouvoir à Monsieur Kader CHIBANE, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Monique SOURON donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOU DJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX*

ABSENTS : *Monsieur Julien COLAS, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Asta TOURE, Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Patrice ROQUES, Monsieur Corentin DUPREY, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT*

SECRETAIRE : P. VASSALLO

OBJET : Nouvelle convention d'intervention foncière à passer avec l'Etablissement Public Foncier Île-de-France (EPFIF) et l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune, pour l'ensemble du territoire de Saint-Denis

LE CONSEIL,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 5211-1 et suivants,

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et plus particulièrement son article 59 XVII,

VU le décret n° 2015-1659 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et créant l'établissement public territorial Plaine Commune,

VU le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L 213-3 et L 321-1 et suivants, relatifs aux établissements publics fonciers de l'Etat,

VU le décret n° 2006-1140 du 13 septembre 2006, portant création de l'Etablissement public foncier d'ile-de France (EPFIF), modifié le 11 décembre 2009 par le décret n° 2009-1542, modifié le 20 décembre 2011 par le décret 2011-1900 et modifié le 12 mai 2015 par le décret 2015-525,

VU le schéma de cohérence territoriale de Plaine Commune,

VU le Programme Local de l'Habitat de Plaine Commune,

VU le Contrat de Développement Territorial de Plaine Commune, et le Plan Stratégique Foncier visant à sa mise en œuvre,

VU la délibération de Plaine Commune n°185/10-BD du 24 juin 2010, approuvant une convention d'intervention foncière d'impulsion sur les sites « rue Traverse-Toul », « rue Dézobry » et « rue Paul-Eluard » à Saint-Denis,

VU la délibération n°9 du conseil municipal de la ville de Saint-Denis du 24 juin 2010 approuvant cette même convention,

VU la délibération de Plaine Commune n°571-070711-BD du 11 juillet 2007 approuvant une convention d'intervention foncière dite « convention pré-opérationnelle d'impulsion », portant sur l'ilot « Condroyer » à Saint-Denis, ainsi que ses délibérations n°344-081119-BD du 15 octobre 2008 et 342/10-BD du 18 novembre 2010, relatives aux avenants n° 1 et 2 de cette convention,

VU la délibération de Plaine Commune n°485-070425-BD du 25 avril 2007, approuvant une convention pré-opérationnelle d'impulsion sur le secteur Président Wilson/Petits Cailloux, ainsi que sa délibération n°BD-12/156 du 7 juin 2012 relative à l'avenant n°1 de cette convention,

VU la délibération de Plaine Commune n° BD-12/318 du 11 octobre 2012 approuvant l'avenant n°1 à la convention « rue Traverse-Toul », « rue Dézobry » et « rue Paul-Eluard » intégrant l'ensemble des autres conventions précitées,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Saint-Denis du 29 novembre 2012 approuvant ce même avenant,

Vu la délibération de Plaine Commune n°BD-17/602 du 14 juin 2017 approuvant l'avenant n°2 de cette convention,

VU la délibération N° B-9 du conseil municipal de la ville de Saint-Denis du 29 juin 2017 approuvant ce même avenant,

Vu la délibération de Plaine Commune n° 332-091118-BD du 18 novembre 2009 approuvant une convention d'intervention foncière sur les sites Pleyel Confluence à Saint-Denis, ainsi que ses délibérations n°BD-12/124 du 15 mai 2012 et N°BD-15/04 du 1^{er} avril 2015 relatives aux avenants 1 et 2 de cette convention,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Saint-Denis du 21 janvier 2010 approuvant cette même convention, ainsi que ses délibérations du 12 avril 2012 et B-2 du 9 avril 2015 relatives aux mêmes avenants 1 et 2 de cette convention,

Considérant que le partenariat avec l'EPFIF est l'un des outils indispensables à la conduite des politiques foncières des collectivités, et notamment de mise en œuvre du plan stratégique foncier de Plaine Commune, destiné à accompagner la mise en œuvre des politiques publiques de l'Etablissement Public Territorial en matière de développement du logement et d'amélioration du parcours résidentiel des habitants et des salariés du territoire, ainsi que de son développement économique,

Considérant que la convention d'intervention foncière passée avec l'EPFIF et Plaine Commune arrive à échéance le 31 décembre 2017, et qu'une réflexion sur la refonte des périmètres d'intervention de l'EPFIF à Saint-Denis a été conduite à cette occasion,

Considérant qu'il y a lieu de regrouper l'ensemble des interventions foncières de l'EPFIF sur la commune de Saint-Denis au sein d'une convention unique ci-annexée, afin de rendre plus lisible l'action de l'EPFIF sur le territoire, tout en mutualisant les enveloppes financières,

Considérant que les périmètres d'intervention définis dans cette nouvelle convention ci-annexée permettront la réalisation à terme de programmes de logements et d'activités économiques, au sein d'opérations d'aménagement d'une part (ZAC Montjoie, ZAC Pleyel, ZAC Sud Confluence) et dans le secteur diffus d'autre part,

Considérant que, outre ses annexes cartographiques, la convention d'intervention foncière comporte en annexe un protocole, commun à toutes les conventions, permettant de définir les règles d'intervention de l'EPFIF et de réduire ainsi la longueur des conventions particulières.

DELIBERE:

ARTICLE 1 : APPROUVE la nouvelle convention d'intervention foncière tripartite, ci-annexée, à passer avec l'Etablissement Public Foncier Île-de-France et l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune,

ARTICLE 2 : AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention d'intervention foncière ainsi que toutes pièces qui en seraient le préalable ou la conséquence.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 42,

A voté à la majorité :

Pour : 34

Contre : 8 (Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Catherine LEVEQUE, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Kola ABELA, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Fatima LARONDE)

ID Télétransmission : 093-219300662-20171221-lmc1296709-DE-1-1

Date AR : 28/12/17

Date publication : 28/12/17

Le jeudi 21 décembre 2017 à 19h20

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/12/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 37 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 37 **PRESENTS :**

Absents 9
Proc 9 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Sílvia CAPANEMA, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Zaïa BOUGHILAS donne pouvoir à Monsieur Kader CHIBANE, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Monique SOURON donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOU DJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY*

ABSENTS : *Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Delphine HELLE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT*

SECRETAIRE : P. VASSALLO

OBJET : Réforme du cadre juridique du stationnement payant sur voirie :
- Mise en place d'une grille tarifaire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29, L 2213, et L 2333-87,

Vu le Code de la Route et notamment son article L 411-1,

Vu la loi du 27 janvier 2014 dite de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles et notamment son article 63 portant décentralisation et dépénalisation du stationnement payant sur voirie,

Vu le décret 2015-557 du 20 mai 2015 relatif à la redevance de stationnement sur voirie prévue à l’article L 2333-87 du CGCT,

Vu le Plan de Déplacement Urbain Ile de France (PDUIF), le plan territorial de déplacement,

Vu la convention Plaine Commune/ Commune de Saint Denis, établie sur la base de la convention cadre liant la Communauté d’agglomération et les communes mettant en place une politique locale de stationnement approuvée par le Conseil Communautaire du 25 juin 2013,

Vu les arrêtés municipaux en vigueur réglementant le stationnement sur voirie publique sur le territoire de la commune de Saint Denis,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 26 novembre 2016 portant évolution du plan local de stationnement et définissant les nouvelles grilles tarifaires applicables au stationnement horaire,

Vu les délibérations successives du Conseil Municipal en date du 1 juin 2017 et du 19 octobre 2017 portant création respectivement de forfaits mensuels de stationnement pour certains professionnels, et forfaits mensuels de stationnement pour les résidents de la commune,

Considérant qu’en vertu des dispositions de la réforme du stationnement payant, il appartient à la commune de définir un niveau de tarif, applicable à compter du 1^{er} janvier 2018, pour servir de base au calcul du Forfait Post Stationnement émis en cas de défaut ou d’insuffisance de paiement constaté,

Considérant que les tarifs de stationnement sur voirie, dont le Forfait Post Stationnement, sont établis pour favoriser une meilleure disponibilité et accessibilité des places de stationnement, un accès facilité aux commerces et aux pôles de service public, une circulation fluidifiée, une incitation à recourir à des moyens de transport alternatifs à l’usage individuel des véhicules,

Considérant que s’il n’y a pas lieu de modifier les barèmes tarifaires actuels, révisés ou établis récemment, il y a lieu en revanche de fixer un tarif maximal incitatif au respect du paiement et de la durée de stationnement autorisée,

Considérant la proposition formulée par l’Etablissement Public Territorial Plaine Commune de fixer ce montant à 30 € par création de deux tranches horaires complémentaires de 30 minutes,

DELIBERE

Article 1^{er} : Barème des redevances de stationnement en zone de stationnement payant réglementé
Il est établi comme suit :

Tarification Horaire

Centre-Ville :

En zone orange, comme en zone verte : Redevance en paiement immédiat ; fractionnable par tranche de 3 minutes sur les 2 premières heures de stationnement, avec un stationnement maximal autorisé de 3h (tarif minimum de 0.20 € pour 6 minutes – tarif maximum de 30 € pour 3h)

Centre-ville			
Temps en minute	Temps en heure	Zone orange	Zone verte
6		0,20 €	0,20 €
9		0,30 €	0,30 €
12		0,40 €	0,40 €
15	1/4 h	0,50 €	0,50 €
..			
30	1/2 h	1,00 €	1,00 €
..			
45	3/4 h	1,50 €	1,50 €
..			
60	1h	2,00 €	2,00 €
..			
75	1h15	2,50 €	2,50 €
..			
90	1h30	3,00 €	3,00 €
..			
105	1h45	3,50 €	3,50 €
..			
120	2h	4,00 €	4,00 €
150	2h30	15,00 €	15,00 €
180	3h	30,00 €	30,00 €

La Plaine / Pleyel :

En zone orange : Redevance en paiement immédiat ; fractionnable par tranche de 4 minutes sur les 2 premières heures de stationnement avec un stationnement maximal autorisé de 3h (tarif minimum de 0.20 € pour 8 minutes – tarif maximum de 30 € pour 3h)

En zone verte : Redevance en paiement immédiat ; fractionnable par tranche de 4 minutes sur les 2 premières heures de stationnement puis fractionnable par tranche de 6 minutes entre la 2^{ème} et la 10^{ème} heure de stationnement avec un stationnement maximal autorisé de 11h (tarif minimum de 0.20 € pour 8 minutes - tarif maximum de 30 € pour 11h)
 Une heure de gratuité est accordée sur le parking Truffaut

Plaine / Pleyel		
Temps en minute	Temps en heure	Zone orange
8		0,20 €
12		0,30 €
16		0,40 €
20	1/3 h	0,50 €
...		
32		0,80 €
...		
48		1,20 €
...		
60	1h	1,50 €
...		
80	1h20	2,00 €
...		
100	1h40	2,50 €
...		
120	2h	3,00 €
150	2h30	15,00 €
180	3h	30,00 €

Plaine /Pleyel		
Temps en minute	Temps en heure	Zone verte
8		0,20 €
12		0,30 €
16		0,40 €
20	1/3 h	0,50 €
...		
32		0,80 €
...		
48		1,20 €
...		
60	1h	1,50 €
...		
80	1h20	2,00 €
...		
100	1h40	2,50 €
...		
120	2h	3,00 €
...		
180	3h	4,00 €
...		
240	4h	5,00 €
...		
300	5h	6,00 €
...		
360	6h	7,00 €
...		
420	7h	8,00 €
...		
480	8h	9,00 €
...		
540	9h	10,00 €
...		
600	10h	11,00 €
630	10h30	15,00 €
660	11h	30,00 €

Tarification Abonnement Résident

Applicable aux bénéficiaires d'un macaron résident, pour un stationnement en zone verte du quartier d'habitation
Redevance en paiement immédiat ; forfait mensuel non fractionnable : 20 €

Tarification Abonnement Professionnel

Applicable aux bénéficiaires d'un macaron professionnel, pour un stationnement en zone verte, à l'exception des professionnels de santé pour lesquels le stationnement est autorisé également en zone orange.

Redevance en paiement immédiat : forfait mensuel non fractionnable

Commerçants : 20,00 €

Artisans / Réparateurs : 20,00 €

Enseignants : 20,00 €

Profession de santé : 10,00 €

Article 2 : Exceptions au paiement du stationnement

Les détenteurs de la carte européenne d'invalidité stationnent gratuitement sur l'ensemble des places payantes ouvertes au stationnement en surface, pour une durée maximale de 12 heures.

Les véhicules de service des administrations et de secours sont également dispensés de paiement sur l'ensemble des places de stationnement ouvertes au stationnement en surface.

Article 3 : Montant du Forfait Post Stationnement

Le montant du Forfait Post Stationnement (FPS) applicable en cas de défaut de paiement spontané ou d'insuffisance de paiement de la redevance de stationnement est fixé sur l'ensemble de la commune en référence à la redevance maximale de 30,00 €.

Il s'établit comme suit :

- en cas de défaut de paiement (usagers « horaires » et usagers « abonnés ») : 30,00 €
- en cas d'insuffisance de paiement (usagers « horaires ») à 30 € diminué du montant déjà acquitté

Le Forfait Post Stationnement fera l'objet d'une notification par les services de l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (ANTAI) au terme d'une convention dite de cycle complet.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,

A voté à la majorité :

Pour : 20

Contre : 11 (Madame Kola ABELA, Monsieur Philippe CARO, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Patrice ROQUES, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX)

Abstention : 15 (Monsieur Bally BAGAYOKO, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Catherine LEVEQUE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Stéphane PRIVE, Monsieur Vincent HUET, Madame Martine ROGERET, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Fatima LARONDE)

ID Télétransmission : 093-219300662-20171221-lmc1296974-DE-1-1

Date AR : 28/12/17

Date publication : 28/12/17

Le jeudi 21 décembre 2017 à 19h20

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/12/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 37 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 37 **PRESENTS :**

Absents 9
Proc 9 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Sílvia CAPANEMA, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Zaïa BOUGHILAS donne pouvoir à Monsieur Kader CHIBANE, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Monique SOURON donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOU DJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY*

ABSENTS : *Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Delphine HELLE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT*

SECRETAIRE : P. VASSALLO

OBJET : Réforme du cadre juridique du stationnement payant sur voirie :
- Approbation de la convention à passer avec l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (ANTAI)

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29, et L 2333-87,

Vu le Code de la Route et notamment son article L 411-1,

Vu la loi du 27 janvier 2014 dite de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles et notamment son article 63 portant décentralisation et dépenalisation du stationnement payant sur voirie,

Vu le décret 2015-557 du 20 mai 2015 relatif à la redevance de stationnement sur voirie prévue à l'article L 2333-87 du CGCT,

Vu l'arrêté du 15 décembre 2016 relatif aux mentions et modalités de délivrance du titre exécutoire et de l'avertissement émis en cas de forfait post-stationnement

Considérant qu'en vertu des dispositions de la réforme du stationnement payant, il appartient à la commune de définir les modalités de recouvrement des Forfaits Post Stationnement émis en cas de défaut ou d'insuffisance de paiement constaté,

Considérant la proposition faite aux collectivités, par l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions, de notifier pour leur compte les avis de paiement de Forfait Post Stationnement directement aux usagers qui n'auront pas acquitté ou acquitté partiellement le montant de la redevance de stationnement et d'assurer et d'assurer le traitement complet de la chaîne jusqu'au recouvrement forcé en cas de non-paiement spontané des FPS à l'issue de 3 mois,

Considérant la convention cadre dite dispositif cycle complet ci-annexée qui précise les conditions financières de réalisation de ces prestations,

DELIBERE

Article 1^{er} : Approuve telle qu'annexée, la convention entre la commune et l'Agence nationale de Traitement automatisé des Infractions prenant effet à compter du 1^{er} janvier 2018 et jusqu'au 31 décembre 2020 et portant sur la notification et la collecte des Forfaits Post Stationnement.

Article 2 : Autorise le Maire à la signer ainsi que tout document s'y rattachant.

Article 3 : Les dépenses et les recettes afférentes à cette convention seront inscrites au budget communal sous les rubriques correspondantes.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,

A voté à la majorité :

Pour : 31

Abstention : 15 (Monsieur Bally BAGAYOKO, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Catherine LEVEQUE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Stéphane PRIVE, Monsieur Vincent HUET, Madame Martine ROGERET, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Fatima LARONDE)

ID Télétransmission : 093-219300662-20171221-lmc1297001-DE-1-1

Date AR : 28/12/17

Date publication : 28/12/17

Le jeudi 21 décembre 2017 à 19h20

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/12/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 38 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 38 **PRESENTS :**

Absents 8
Proc 9

Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Zaïa BOUGHILAS donne pouvoir à Monsieur Kader CHIBANE, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Monique SOURON donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOU DJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY*

ABSENTS : *Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT*

SECRETAIRE : P. VASSALLO

OBJET : Vélib'2 - convention de superposition d'affectations de domaine public, de financement et de gestion des relations entre la Commune, l'EPT Plaine Commune et le syndicat mixte Autolib' et velib' Métropole

LE CONSEIL,

VU le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L. 5721-2,

VU le Code général de la Propriété des Personnes Publics et notamment ses articles L2123-7 et L2123-8,

VU la délibération du conseil communautaire du 12 décembre 2002 déclarant d'intérêt communautaire l'ensemble de la voirie du territoire de Plaine Commune,

VU la délibération du Conseil municipal de septembre 2016 relative à l'adhésion de la Ville au syndicat d'étude Vélib' Métropole,

VU les statuts du Syndicat mixte ouvert dénommé « Syndicat mixte Autolib' et Vélib' Métropole »,

Considérant que dans le cadre du développement de l'offre de transport à l'échelle de la métropole parisienne, de nombreuses collectivités et établissements publics se sont rassemblés au sein du Syndicat mixte Autolib' et Vélib' Métropole afin de permettre à leurs habitants et aux actifs d'accéder à des services de location de véhicules légers électriques et de vélos en libre-service (VLS),

Considérant que dans le cadre du nouveau marché public Vélib' pour une durée d'exploitation de 15 ans du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2032, ce service va connaître un déploiement sur un territoire métropolitain,

Considérant que pour permettre l'implantation des stations Vélib' sur le territoire relevant du domaine public, il est nécessaire de signer une convention avec le Syndicat et chaque commune du territoire adhérente à Vélib' portant sur la superposition d'affectations, les conditions de financement et de gestion des stations.

DELIBERE:

ARTICLE 1 : Approuve la convention portant superposition d'affectations du domaine public, de financement et de gestion des relations entre la Commune, l'EPT Plaine Commune et le syndicat mixte Autolib' et Velib' Métropole dans le cadre de la mise en œuvre du service public Vélib'.

ARTICLE 2 : Autorise le Maire ou son représentant à signer la convention portant superposition d'affectations du domaine public, de financement et de gestion des relations entre la Commune, l'EPT Plaine Commune et le syndicat mixte Autolib' et Velib' Métropole, ainsi que tout acte qui en serait le préalable ou la conséquence.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 47,

A voté à la majorité :

Pour : 40

Abstention : 7 (Monsieur Bally BAGAYOKO, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Vincent HUET, Madame Martine ROGERET, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES)

ID Télétransmission : 093-219300662-20171221-lmc1296757-DE-1-1

Date AR : 28/12/17

Date publication : 28/12/17

Le jeudi 21 décembre 2017 à 19h20

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/12/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 38 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 38 **PRESENTS :**

Absents 8
Proc 9 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Zaïa BOUGHILAS donne pouvoir à Monsieur Kader CHIBANE, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Monique SOURON donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOU DJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY*

ABSENTS : *Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT*

SECRETAIRE : P. VASSALLO

OBJET : Convention de gestion du droit de réservation de Plaine Commune pour l'opération de construction neuve de 61 logements en Résidence intergénérationnelle, Rue G. Sand à Saint Denis, par P.C.H.

LE CONSEIL,

Vu le code de la construction et de l'habitation,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L2312-2 ;

Considérant que le Conseil Communautaire de Plaine Commune a accordé sa garantie aux emprunts contractés par Plaine Commune Habitat dans le cadre de l'opération de construction de 61 logements sociaux spécifiques, située Rue G. Sand à Saint Denis,

Considérant qu'en contrepartie de cette garantie d'emprunt, la Communauté d'Agglomération bénéficie d'un droit de réservation sur 12 logements financés en PLUS (4), en PLAI (2), en PLS (6);

Considérant que le Conseil Communautaire de Plaine Commune a décidé le 31/01/2017 par délibération de confier par convention la gestion de ces réservations de logements à la Ville de Saint-Denis ;

DELIBERE:

Article Unique: Approuve la convention de gestion ci-après annexée et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 47,

A voté à l'unanimité :

Pour : 47

ID Télétransmission : 093-219300662-20171221-lmc1296564-DE-1-1

Date AR : 28/12/17

Date publication : 28/12/17

Le jeudi 21 décembre 2017 à 19h20

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/12/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 38 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 38 **PRESENTS :**

Absents 8
Proc 9 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Zaïa BOUGHILAS donne pouvoir à Monsieur Kader CHIBANE, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Monique SOURON donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOU DJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY*

ABSENTS : *Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT*

SECRETAIRE : P. VASSALLO

OBJET : Convention de gestion du droit de réservation de Plaine Commune pour l'opération de construction neuve de 63 logements sociaux, Rue G. Sand à Saint Denis, par P.C.H

LE CONSEIL,

Vu le code de la construction et de l'habitation,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L2312-2 ;

Considérant que le Conseil Communautaire de Plaine Commune a accordé sa garantie aux emprunts contractés par Plaine Commune Habitat dans le cadre de l'opération de construction de 63 logements sociaux familiaux, située Rue G. Sand à Saint Denis,

Considérant qu'en contrepartie de cette garantie d'emprunt, la Communauté d'Agglomération bénéficie d'un droit de réservation sur 13 logements financés en PLUS (9), en PLAI (4),

Considérant que le Conseil Communautaire de Plaine Commune a décidé le 26/09/2017 par délibération de confier par convention la gestion de ces réservations de logements à la Ville de Saint-Denis ;

DELIBERE:

Article Unique: Approuve la convention de gestion ci-après annexée et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 47,

A voté à l'unanimité :

Pour : 47

ID Télétransmission : 093-219300662-20171221-lmc1296565-DE-1-1

Date AR : 28/12/17

Date publication : 28/12/17

Le jeudi 21 décembre 2017 à 19h20

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/12/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 38 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 38 **PRESENTS :**

Absents 8
Proc 9 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Zaïa BOUGHILAS donne pouvoir à Monsieur Kader CHIBANE, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Monique SOURON donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOU DJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY*

ABSENTS : *Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT*

SECRETAIRE : P. VASSALLO

OBJET : Convention de gestion du droit de réservation de Plaine Commune pour l'opération de construction neuve de 150 logements en Résidence étudiante, Rue G. Sand à Saint Denis, par P.C.H.

LE CONSEIL,

Vu le code de la construction et de l'habitation,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L2312-2 ;

Considérant que le Conseil Communautaire de Plaine Commune a accordé sa garantie aux emprunts contractés par Plaine Commune Habitat dans le cadre de l'opération de construction de 150 logements sociaux spécifiques, située Rue G. Sand à Saint Denis,

Considérant qu'en contrepartie de cette garantie d'emprunt, la Communauté d'Agglomération bénéficie d'un droit de réservation sur 30 logements financés en PLS;

Considérant que le Conseil Communautaire de Plaine Commune a décidé le 31/01/2017 par délibération de confier par convention la gestion de ces réservations de logements à la Ville de Saint-Denis ;

DELIBERE:

Article Unique: Approuve la convention de gestion ci-après annexée et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 47,

A voté à l'unanimité :

Pour : 47

ID Télétransmission : 093-219300662-20171221-lmc1296566-DE-1-1

Date AR : 28/12/17

Date publication : 28/12/17

Le jeudi 21 décembre 2017 à 19h20

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/12/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 38 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 38 **PRESENTS :**

Absents 8
Proc 9 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Zaïa BOUGHILAS donne pouvoir à Monsieur Kader CHIBANE, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Monique SOURON donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOU DJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY*

ABSENTS : *Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT*

SECRETAIRE : P. VASSALLO

OBJET : Convention de gestion du droit de réservation de Plaine Commune pour l'opération de construction de 42 logements sociaux neufs, Rue Docteur Lamaze, à Saint Denis par France Habitation

LE CONSEIL,

Vu le code de la construction et de l'habitation,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L2312-2 ;

Considérant que le Conseil Communautaire de Plaine Commune a accordé sa garantie aux emprunts contractés par France Habitation dans le cadre de l'opération de construction de 42 logements située Rue Docteur Lamaze à Saint Denis,

Considérant qu'en contrepartie de cette garantie d'emprunt, la Communauté d'Agglomération bénéficie d'un droit de réservation sur 8 logements financés en type PLUS CD,

Considérant que le Conseil Communautaire de Plaine Commune a décidé le 31/01/2017 par délibération de confier par convention la gestion de ces réservations de logements à la Ville de Saint-Denis ;

DELIBERE:

Article Unique: Approuve la convention de gestion ci-après annexée et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 47,

A voté à l'unanimité :

Pour : 47

ID Télétransmission : 093-219300662-20171221-lmc1296567-DE-1-1

Date AR : 28/12/17

Date publication : 28/12/17

Le jeudi 21 décembre 2017 à 19h20

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/12/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 38 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 38 **PRESENTS :**

Absents 8
Proc 9 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Zaïa BOUGHILAS donne pouvoir à Monsieur Kader CHIBANE, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Monique SOURON donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUJJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY*

ABSENTS : *Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT*

SECRETAIRE : *P. VASSALLO*

OBJET : Convention de gestion du droit de réservation de Plaine Commune pour l'opération de réhabilitation de 75 logements sociaux, impasse Marteau à Saint Denis, par ANTIN Résidences

LE CONSEIL,

Vu le code de la construction et de l'habitation,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L2312-2 ;

Considérant que le Conseil Communautaire de Plaine Commune a accordé sa garantie aux emprunts contractés par ANTIN Résidences dans le cadre de l'opération de réhabilitation de 75 logements sociaux familiaux, située 15/23 impasse Marteau à Saint Denis,

Considérant qu'en contrepartie de cette garantie d'emprunt, la Communauté d'Agglomération bénéficie d'un droit de réservation sur 15 logements financés en PLUS (4) et PLAI (11),

Considérant que le Conseil Communautaire de Plaine Commune a décidé le 26/09/2017 par délibération de confier par convention la gestion de ces réservations de logements à la Ville de Saint-Denis ;

DELIBERE:

Article Unique: Approuve la convention de gestion ci-après annexée et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 47,

A voté à l'unanimité :

Pour : 47

ID Télétransmission : 093-219300662-20171221-lmc1296568-DE-1-1

Date AR : 28/12/17

Date publication : 28/12/17

Le jeudi 21 décembre 2017 à 19h20

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/12/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 38 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 38 **PRESENTS :**

Absents 8
Proc 9

Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Zaïa BOUGHILAS donne pouvoir à Monsieur Kader CHIBANE, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Monique SOURON donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOU DJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY*

ABSENTS : *Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT*

SECRETAIRE : P. VASSALLO

OBJET : Convention de gestion du droit de réservation de Plaine Commune pour l'opération de réhabilitation de 24 logements sociaux, 137bis rue Gabriel Péri à Saint Denis, par ANTIN Résidences

LE CONSEIL,

Vu le code de la construction et de l'habitation,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L2312-2 ;

Considérant que le Conseil Communautaire de Plaine Commune a accordé sa garantie aux emprunts contractés par ANTIN Résidences dans le cadre de l'opération de réhabilitation de 24 logements sociaux familiaux, située au 137bis rue Gabriel Péri à Saint Denis,

Considérant qu'en contrepartie de cette garantie d'emprunt, la Communauté d'Agglomération bénéficie d'un droit de réservation sur 5 logements financés en équivalent PLUS,

Considérant que le Conseil Communautaire de Plaine Commune a décidé le 26/09/2017 par délibération de confier par convention la gestion de ces réservations de logements à la Ville de Saint-Denis ;

DELIBERE:

Article Unique: Approuve la convention de gestion ci-après annexée et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 47,

A voté à l'unanimité :

Pour : 47

ID Télétransmission : 093-219300662-20171221-lmc1296569-DE-1-1

Date AR : 28/12/17

Date publication : 28/12/17

Le jeudi 21 décembre 2017 à 19h20

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/12/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 37 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 37 **PRESENTS :**

Absents 10
Proc 8 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Monique SOURON donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY*

ABSENTS : *Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Zaïa BOUGHILAS, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT*

SECRETAIRE : *P. VASSALLO*

OBJET :
Caisse des écoles :
- Approbation de la convention à conclure avec la commune
- Approbation du versement de la subvention

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 décembre 2016,

Considérant le besoin de la Caisse des Ecoles de percevoir une subvention annuelle dans le cadre de ses actions à hauteur de 20 % des dépenses d'activités ;

Considérant qu'il est nécessaire de conclure une convention à cet effet ;

DELIBERE :

Art 1^{er} : Est approuvé et Monsieur Laurent Russier, Maire, autorisé à signer la convention permettant la participation de la commune au financement de la caisse des écoles

Art 2 : La dépense résultant de la présente délibération, s'élevant à 107 500€ (cent sept mille cinq cent euros) est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 45,

A voté à l'unanimité :

Pour : 45

ID Télétransmission : 093-219300662-20171221-lmc1296316-DE-1-1

Date AR : 28/12/17

Date publication : 28/12/17

Le jeudi 21 décembre 2017 à 19h20

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/12/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 38 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 38 **PRESENTS :**

Absents 8
Proc 9 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Zaïa BOUGHILAS donne pouvoir à Monsieur Kader CHIBANE, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Monique SOURON donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOU DJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY*

ABSENTS : *Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT*

SECRETAIRE : P. VASSALLO

OBJET : Soutien aux projets éducatifs réalisés par les établissements d'enseignement secondaire : Collège Fabien pour la session d'octobre 2017

LE CONSEIL,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les crédits prévus au budget,

Considérant le soutien de la Ville aux projets éducatifs avalisés par le conseil d'administration du collège Fabien

DELIBERE :

Article 1 : Approuve le versement d'une subvention au collège Fabien, 1 rue Max Jacob à Saint-Denis pour les projets suivants :

- Parcours d'excellence: 500€ (cinq cents euros)
- Ecole à ciel ouvert aéronautique et spatial – préparation au diplôme d'Etat du brevet d'initiation aéronautique: 500€ (cinq cents euros)
- Studio de radio au collège: 300€ (trois cents euros)
- A l'ombre du labyrinthe : 250€ (deux cent cinquante euros)

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération sera inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 47,

A voté à l'unanimité :

Pour : 47

ID Télétransmission : 093-219300662-20171221-lmc1296381-DE-1-1

Date AR : 28/12/17

Date publication : 28/12/17

Le jeudi 21 décembre 2017 à 19h20

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/12/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 38 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 38 **PRESENTS :**

Absents 8
Proc 9 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Zaïa BOUGHILAS donne pouvoir à Monsieur Kader CHIBANE, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Monique SOURON donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUJJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY*

ABSENTS : *Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT*

SECRETAIRE : P. VASSALLO

OBJET : Soutien aux projets éducatifs réalisés par les établissements d'enseignement secondaire : Collège Iqbal Masih pour la session d'octobre 2017

LE CONSEIL,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les crédits prévus au budget,

Considérant le soutien de la Ville aux projets éducatifs avalisés par le conseil d'administration du collège Iqbal Masih

DELIBERE :

Article 1 : approuve le versement d'une subvention de 500 euros (cinq cents euros) au collège Iqbal Masih, 6 rue Jeumont à Saint-Denis pour le projet suivant :

- Atelier aéronautique – préparation au diplôme d'Etat du brevet d'initiation aéronautique

Article 2 : la dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 47,

A voté à l'unanimité :

Pour : 47

ID Télétransmission : 093-219300662-20171221-lmc1296382-DE-1-1

Date AR : 28/12/17

Date publication : 28/12/17

Le jeudi 21 décembre 2017 à 19h20

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/12/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 38 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 38 **PRESENTS :**

Absents 8
Proc 9 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Zaïa BOUGHILAS donne pouvoir à Monsieur Kader CHIBANE, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Monique SOURON donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUJJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY*

ABSENTS : *Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT*

SECRETAIRE : *P. VASSALLO*

OBJET : Soutien aux projets éducatifs réalisés par les établissements d'enseignement secondaire : Collège Henri Barbusse pour la session d'octobre 2017

LE CONSEIL,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les crédits prévus au budget,

Considérant le soutien de la Ville aux projets éducatifs avalisés par le conseil d'administration du collège Henri Barbusse

DELIBERE :

Article 1 : Approuve le versement d'une subvention au collège Henri Barbusse, 23 rue de Sevran à Saint-Denis pour le projet suivant :

- La biodiversité au collège : « jardin potager et mare pédagogique » de 500 euros (cinq cents euros)

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération sera inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 47,

A voté à l'unanimité :

Pour : 47

ID Télétransmission : 093-219300662-20171221-lmc1297031-DE-1-1

Date AR : 28/12/17

Date publication : 28/12/17

Le jeudi 21 décembre 2017 à 19h20

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/12/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 38 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 38 **PRESENTS :**

Absents 8
Proc 9 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Zaïa BOUGHILAS donne pouvoir à Monsieur Kader CHIBANE, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Monique SOURON donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUJJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY*

ABSENTS : *Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT*

SECRETAIRE : *P. VASSALLO*

OBJET : Soutien aux projets éducatifs réalisés par les établissements d'enseignement secondaire : Collège De Geyter pour la session d'octobre 2017

LE CONSEIL,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les crédits prévus au budget,

Considérant le soutien de la Ville aux projets éducatifs avalisés par le conseil d'administration du collège Pierre de Geyter

DELIBERE :

Article 1 : Approuve le versement d'une subvention au collège Pierre de Geyter, 60 boulevard Marcel Sembat à Saint-Denis pour le projet suivant :

- Séjour au Futuroscope de 250€ (deux cent cinquante euros)

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération sera inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 47,

A voté à l'unanimité :

Pour : 47

ID Télétransmission : 093-219300662-20171221-lmc1297036-DE-1-1

Date AR : 28/12/17

Date publication : 28/12/17

Le jeudi 21 décembre 2017 à 19h20

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/12/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 38 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 38 **PRESENTS :**

Absents 8
Proc 9 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Zaïa BOUGHILAS donne pouvoir à Monsieur Kader CHIBANE, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Monique SOURON donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUJJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY*

ABSENTS : *Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT*

SECRETAIRE : P. VASSALLO

OBJET : Soutien aux projets éducatifs réalisés par les établissements d'enseignement secondaire :
Lycée Suger pour la session d'octobre 2017

LE CONSEIL,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les crédits prévus au budget,

Considérant le soutien de la Ville aux projets éducatifs avalisés par le conseil d'administration du Lycée Suger,

DELIBERE :

Article 1 : Approuve le versement d'une subvention au lycée Suger, 6 rue Le Roy des Barres à Saint-Denis pour le projet suivant :

- Initiation au cinéma expérimental de 1000€ (mille euros)

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération sera inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 47,

A voté à l'unanimité :

Pour : 47

ID Télétransmission : 093-219300662-20171221-lmc1297032-DE-1-1

Date AR : 28/12/17

Date publication : 28/12/17

Le jeudi 21 décembre 2017 à 19h20

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/12/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 38 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 38 **PRESENTS :**

Absents 8
Proc 9 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Zaïa BOUGHILAS donne pouvoir à Monsieur Kader CHIBANE, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Monique SOURON donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUJJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY*

ABSENTS : *Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT*

SECRETAIRE : *P. VASSALLO*

OBJET : Soutien aux projets éducatifs réalisés par les établissements d'enseignement secondaire :
Lycée Paul Eluard pour la session d'octobre 2017

LE CONSEIL,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les crédits prévus au budget,

Considérant le soutien de la Ville aux projets éducatifs avalisés par le conseil d'administration du lycée Paul Eluard,

DELIBERE :

Article 1 : Approuve le versement d'une subvention au lycée Paul Eluard, 15/17 avenue Jean Moulin à Saint-Denis pour les projets suivants :

- Voyage au Futuroscope et découverte des métiers de 250€ (deux cent cinquante euros)
- Parenthèse de 500€ (cinq cent euros)

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération sera inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 47,

A voté à l'unanimité :

Pour : 47

ID Télétransmission : 093-219300662-20171221-lmc1297035-DE-1-1

Date AR : 28/12/17

Date publication : 28/12/17

Le jeudi 21 décembre 2017 à 19h20

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/12/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 38 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 38 **PRESENTS :**

Absents 8
Proc 9

Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Zaïa BOUGHILAS donne pouvoir à Monsieur Kader CHIBANE, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Monique SOURON donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUJJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY*

ABSENTS : *Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT*

SECRETAIRE : *P. VASSALLO*

OBJET : Soutien aux projets éducatifs réalisés par les établissements d'enseignement secondaire :
Lycée Bartholdi pour la session d'octobre 2017

LE CONSEIL,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les crédits prévus au budget,

Considérant le soutien de la Ville aux projets éducatifs avalisés par le conseil d'administration du Lycée Bartholdi,

DELIBERE :

Article 1 : Approuve le versement d'une subvention au lycée Bartholdi, 12 rue de la Liberté à Saint-Denis pour les projets suivants :

- Transition énergétique « Vers une transition carbone » de 500 € (cinq cent euros)
- Club théâtre de 850 € (huit cent cinquante euros)
- Création d'une mini entreprise de 300€ (trois cent euros)

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération sera inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 47,

A voté à l'unanimité :

Pour : 47

ID Télétransmission : 093-219300662-20171221-lmc1297037-DE-1-1

Date AR : 28/12/17

Date publication : 28/12/17

Le jeudi 21 décembre 2017 à 19h20

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/12/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 38 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 38 **PRESENTS :**

Absents 8
Proc 9 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Zaïa BOUGHILAS donne pouvoir à Monsieur Kader CHIBANE, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Monique SOURON donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOU DJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY*

ABSENTS : *Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT*

SECRETAIRE : P. VASSALLO

OBJET : Soutien aux projets éducatifs réalisés par les établissements d'enseignement secondaire :
Lycée l'Enna pour la session d'octobre 2017

LE CONSEIL,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les crédits prévus au budget,

Considérant le soutien de la Ville aux projets éducatifs avalisés par le conseil d'administration du Lycée de l'E.N.NA

DELIBERE :

Article 1 : Approuve le versement d'une subvention de de 200€ (deux cent euros) au lycée de l'E.N.NA, place du 8 mai 19475, à Saint-Denis pour le projet suivant :

- Programme de sensibilisation à l'histoire du XXe siècle – Visite du mémorial de Caen

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération sera inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 47,

A voté à l'unanimité :

Pour : 47

ID Télétransmission : 093-219300662-20171221-lmc1296380-DE-1-1

Date AR : 28/12/17

Date publication : 28/12/17

Le jeudi 21 décembre 2017 à 19h20

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/12/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 38 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 38 **PRESENTS :**

Absents 8
Proc 9 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Zaïa BOUGHILAS donne pouvoir à Monsieur Kader CHIBANE, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Monique SOURON donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUJJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY*

ABSENTS : *Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT*

SECRETAIRE : P. VASSALLO

OBJET : Participation au réseau de co-production très jeune public 1.9.3 Soleil :
Signature d'une convention de partenariat pour l'année 2018.

LE CONSEIL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121 - 29,

Vu l'engagement de la Ville depuis 2010, dans un processus d'éveil artistique en direction du très jeune public,

Vu le souhait de la commune d'amplifier son travail d'accompagnement du très jeune public au spectacle,

Vu la constitution d'un réseau de coproduction « très jeune public en Ile-de-France»,

Vu la volonté de proposer Pour la saison 2017-2018, le spectacle : *VOX, sur le bout de la langue* par la compagnie La Balbutie,

Considérant qu'il convient de conclure une convention cadre de partenariat entre la Ville de Saint-Denis et **1.9.3. Soleil ! - L'art pour les tout-petits en Seine-Saint-Denis, pour la saison 2017-2018,**

Vu la convention ci-annexée,

DÉLIBÈRE,

Article 1 :

Est approuvée et Monsieur le Maire, autorisé à signer la convention de partenariat pour la saison 2017-2018 entre la Ville de Saint-Denis et **1.9.3. Soleil ! - L'art pour les tout-petits en Seine-Saint-Denis.**

Article 2 :

Approuve le versement de **850 €** (Huit cent cinquante euros) à **1.9.3. Soleil ! - L'art pour les tout-petits en Seine-Saint-Denis.**

Article 3 :

La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 47,

A voté à l'unanimité :

Pour : 47

ID Télétransmission : 093-219300662-20171221-lmc1296719-DE-1-1

Date AR : 28/12/17

Date publication : 28/12/17

Le jeudi 21 décembre 2017 à 19h20

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/12/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 37 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 37 **PRESENTS :**

Absents 10
Proc 8 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX*

ABSENTS REPRESENTES : *Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Zaïa BOUGHILAS donne pouvoir à Monsieur Kader CHIBANE, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Monique SOURON donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY*

ABSENTS : *Madame Florence HAYE, Monsieur Hakim REBIHA, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT*

SECRETAIRE : P. VASSALLO

OBJET : Renouvellement de la convention de partenariat entre la Ville de Saint-Denis et l'association Festival de Saint-Denis pour l'année 2018.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivité Territorial et notamment son article L 2121-29 ;

Vu la convention annuelle de financement et de partenariat conclue entre la commune de Saint-Denis et l'association FESTIVAL DE SAINT-DENIS pour l'année 2017, approuvée par délibération n°B-24 du Conseil municipal en date du 15 décembre 2016,

Considérant que cette convention arrive à échéance le 31 décembre 2017,

Considérant que l'association joue un rôle majeur dans le développement culturel local et que ses projets concourent au développement à l'accès à la culture et à la citoyenneté locale,

Considérant la reconduction de l'ensemble des activités du FESTIVAL DE SAINT-DENIS,

Vu les crédits prévus au budget,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien au FESTIVAL DE SAINT-DENIS,

Considérant qu'il convient de renouveler la convention de partenariat entre la Ville de Saint-Denis et l'association FESTIVAL DE SAINT-DENIS pour l'année 2018,

Vu la convention ci-annexée,

D E L I B E R E

Article unique : Est approuvée et Monsieur Laurent RUSSIER, Maire, autorisé à signer la convention de partenariat entre la Ville de Saint-Denis et l'association Festival de Saint-Denis au titre de l'année 2018.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 45,

A voté à l'unanimité :

Pour : 45

ID Télétransmission : 093-219300662-20171221-lmc1296716-DE-1-1

Date AR : 28/12/17

Date publication : 28/12/17

Le jeudi 21 décembre 2017 à 19h20

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/12/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 38 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 38 **PRESENTS :**

Absents 8
Proc 9 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Zaïa BOUGHILAS donne pouvoir à Monsieur Kader CHIBANE, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Monique SOURON donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOU DJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY*

ABSENTS : *Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT*

SECRETAIRE : *P. VASSALLO*

OBJET : Approbation d'un avenant n°1 à la convention triennale 2017-2018-2019 entre la Ville de Saint-Denis et l'association Cinéma l'Ecran.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivité Territorial et notamment son article L 2121-29 ;

Vu la convention triennale et de partenariat conclue entre la commune de Saint-Denis et l'association CINEMA L'ECRAN au titre des années 2017 – 2018 et 2019, approuvée par délibération n°B-25 du Conseil municipal en date du 15 décembre 2016,

Considérant, au regard de la disponibilité des liquidités de la commune et de la nécessité de réviser les modalités de décaissement des dépenses communales en les étalant dans le temps, qu'il y a lieu de réviser les modalités de versement de la subvention annuelle de fonctionnement au CINEMA L'ECRAN telles que prévues par la convention triennale sus-citée,

Considérant qu'il y a lieu de modifier en conséquence ladite convention par voie d'avenant,

Considérant qu'il convient de conclure un avenant n°1 à la convention triennale entre la Ville de Saint-Denis et l'association CINEMA L'ECRAN,

Vu l'avenant n°1 ci-annexé,

D E L I B E R E

Article unique : Est approuvé et Monsieur Laurent RUSSIER, Maire, autorisé à signer l'avenant n°1 à la convention triennale 2017-2018-2019 entre la Ville de Saint-Denis et l'association Cinéma l'Ecran, qui modifie les modalités de versement de la subvention annuelle de fonctionnement à compter de l'année 2018.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 47,

A voté à l'unanimité :

Pour : 47

ID Télétransmission : 093-219300662-20171221-lmc1296731-DE-1-1

Date AR : 28/12/17

Date publication : 28/12/17

Le jeudi 21 décembre 2017 à 19h20

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/12/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 38 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 38 **PRESENTS :**

Absents 8
Proc 9

Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Zaïa BOUGHILAS donne pouvoir à Monsieur Kader CHIBANE, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Monique SOURON donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOU DJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY*

ABSENTS : *Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT*

SECRETAIRE : P. VASSALLO

OBJET : Renouvellement de la convention de financement et de partenariat et de la convention de mise à disposition des locaux entre la Ville de Saint-Denis et le THEATRE GERARD PHILIPPE DE SAINT-DENIS - CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL pour l'année 2018.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivité Territorial et notamment son article L 2121-29 ;

Vu la convention annuelle de financement et de partenariat conclue entre la commune de Saint-Denis et le THEATRE GERARD PHILIPPE DE SAINT-DENIS – CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL pour l'année 2017, approuvée par délibération n°B-27 du Conseil municipal en date du 15 décembre 2016,

Vu la convention annuelle de mise à disposition des locaux conclue entre la commune de Saint-Denis et le THEATRE GERARD PHILIPPE DE SAINT-DENIS – CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL pour l'année 2017, approuvée par délibération n°B-27 du Conseil municipal en date du 15 décembre 2016,

Considérant que ces deux conventions arrivent à échéance au 31 décembre 2017,

Considérant que l'association joue un rôle majeur dans le développement culturel local et que ses projets concourent au développement à l'accès à la culture et à la citoyenneté locale,

Vu le projet culturel porté par le THEATRE GERARD PHILIPPE DE SAINT-DENIS – CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL,

Considérant la reconduction de l'ensemble des activités du théâtre,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien au THEATRE GERARD PHILIPPE DE SAINT-DENIS – CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL,

Considérant qu'il convient de renouveler la convention de partenariat entre la Ville de Saint-Denis et le THEATRE GERARD PHILIPPE DE SAINT-DENIS – CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL,

Vu les conventions ci-annexées,

D E L I B E R E

Article 1 : Est approuvée et Monsieur Laurent RUSSIER, Maire, autorisé à signer la convention de financement et de partenariat entre la Ville de Saint-Denis et le THEATRE GERARD PHILIPPE DE SAINT-DENIS – CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL au titre de l'année 2018.

Article 2 : Est approuvée et Monsieur Laurent RUSSIER, Maire, autorisé à signer la convention de mise à disposition des locaux entre la Ville de Saint-Denis et le THEATRE GERARD PHILIPPE DE SAINT-DENIS – CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL au titre de l'année 2018.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 47,

A voté à la majorité :

Pour : 46

Contre : 1 (Madame Kola ABELA)

ID Télétransmission : 093-219300662-20171221-lmc1296710-DE-1-1

Date AR : 28/12/17

Date publication : 28/12/17

Le jeudi 21 décembre 2017 à 19h20

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/12/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 36 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 36 **PRESENTS :**

Absents 10
Proc 9 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Zaïa BOUGHILAS donne pouvoir à Monsieur Kader CHIBANE, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Monique SOURON donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOU DJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY*

ABSENTS : *Monsieur David PROULT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT*

SECRETAIRE : P. VASSALLO

OBJET : Saison jeune public Et moi alors ? 2017-2018
- Signature d'une convention de coréalisation 2018 entre la Ville de Saint-Denis et le Théâtre Gérard Philipe de Saint-Denis - Centre Dramatique National.

LE CONSEIL,

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L2312-2,

Vu la convention cadre entre le Théâtre Gérard Philipe de Saint-Denis – Centre Dramatique National – et la Ville de Saint-Denis,

Vu l'organisation de la saison Jeune Public « Et moi alors ? » entre Janvier 2018 et mai 2018 par la Ville de Saint-Denis et le Théâtre Gérard Philipe -Centre National Dramatique de Saint-Denis,

Considérant la nécessité de signer la convention de coproduction et de coréalisation du Festival Jeune Public « Et moi alors ? » pour l'année 2018 entre la Ville de Saint-Denis et le Théâtre Gérard Philipe - Centre Dramatique National de Saint Denis,

Vu la convention ci-annexée,

DÉLIBERE,

Article 1 :

Est approuvée et Monsieur Laurent Russier, Maire, autorisé à signer, la convention de coproduction et de coréalisation de la saison Jeune Public « Et moi alors ? » édition 2018 entre la Ville de Saint-Denis et le Théâtre Gérard Philipe - Centre Dramatique National de Saint Denis,

Article 2 :

Les dépenses et les recettes résultant de la présente délibération seront inscrites au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 45,

A voté à l'unanimité :

Pour : 45

ID Télétransmission : 093-219300662-20171221-lmc1296724-DE-1-1

Date AR : 28/12/17

Date publication : 28/12/17

Le jeudi 21 décembre 2017 à 19h20

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/12/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 37 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 37 **PRESENTS :**

Absents 9
Proc 9 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Zaïa BOUGHILAS donne pouvoir à Monsieur Kader CHIBANE, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Monique SOURON donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOU DJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY*

ABSENTS : *Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Asta TOURE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT*

SECRETAIRE : P. VASSALLO

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association franco-malienne d'Aourou au titre de l'année 2017.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu la mise en œuvre du label conversatoire, label dionysien de valorisation des projets interculturels,

Considérant l'intérêt de développer sur la ville des échanges de pratiques et de savoir-faire des dionysiens pour susciter un sentiment d'appartenance collective, fondé sur un ensemble de valeurs partagées entre tou-te-s.

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux initiatives interculturelles des associations locales, et le caractère interculturel du projet « Dionyquizz », porté par l'association franco-malienne d'Aourou,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1^{er} : Est approuvé le versement d'une subvention de 1 300 € (mille trois cents euros) à l'association Franco-Malienne d'Aourou au titre de l'année 2017 pour le développement du projet « Dionyquizz ».

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,

A voté à la majorité :

Pour : 37

Contre : 8 (Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Catherine LEVEQUE, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Kola ABELA, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Fatima LARONDE)

Abstention : 1 (Monsieur Philippe CARO)

ID Télétransmission : 093-219300662-20171221-lmc1296729-DE-1-1

Date AR : 28/12/17

Date publication : 28/12/17

Le jeudi 21 décembre 2017 à 19h20

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/12/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 37 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 37 **PRESENTS :**

Absents 9
Proc 9 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Zaïa BOUGHILAS donne pouvoir à Monsieur Kader CHIBANE, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Monique SOURON donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOU DJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY*

ABSENTS : *Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Asta TOURE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT*

SECRETAIRE : P. VASSALLO

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association Coordination des Foyers de Plaine Commune au titre de l'année 2017.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu la mise en œuvre du label conversatoire, label dionysien de valorisation des projets interculturels,

Considérant l'intérêt de développer sur la ville des échanges de pratiques et de savoir-faire des dionysiens pour susciter un sentiment d'appartenance collective, fondé sur un ensemble de valeurs partagées entre tou-te-s.

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux initiatives interculturelles des associations locales, et le caractère interculturel du projet « Festival de cinéma des foyers de plaine commune », porté par l'association Coordination des foyers de Plaine Commune,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1^{er} : Est approuvé le versement d'une subvention de 1 900 € (mille neuf cents euros) à l'association Coordination des Foyers de Plaine Commune au titre de l'année 2017 pour le développement du projet « Festival de cinéma des foyers de Plaine Commune ».

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,

A voté à la majorité :

Pour : 37

Contre : 8 (Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Catherine LEVEQUE, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Kola ABELA, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Fatima LARONDE)

Abstention : 1 (Monsieur Philippe CARO)

ID Télétransmission : 093-219300662-20171221-lmc1296733-DE-1-1

Date AR : 28/12/17

Date publication : 28/12/17

Le jeudi 21 décembre 2017 à 19h20

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/12/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 37 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 37 **PRESENTS :**

Absents 9
Proc 9 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Zaïa BOUGHILAS donne pouvoir à Monsieur Kader CHIBANE, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Monique SOURON donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOU DJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY*

ABSENTS : *Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Asta TOURE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT*

SECRETAIRE : P. VASSALLO

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association Mémoires croisées au titre de l'année 2017.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu la mise en œuvre du label conversatoire, label dionysien de valorisation des projets interculturels,

Considérant l'intérêt de développer sur la ville des échanges de pratiques et de savoir-faire des dionysiens pour susciter un sentiment d'appartenance collective, fondé sur un ensemble de valeurs partagées entre tou-te-s.

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux initiatives interculturelles des associations locales, et le caractère interculturel du projet « Raconte-moi notre quartier », porté par l'association Mémoires croisées,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1^{er} : Est approuvé le versement d'une subvention de 1 300 € (mille trois-cents euros) à l'association Mémoires Croisées au titre de l'année 2017 pour le développement du projet « Raconte-moi notre quartier ».

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,

A voté à la majorité :

Pour : 37

Contre : 8 (Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Catherine LEVEQUE, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Kola ABELA, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Fatima LARONDE)

Abstention : 1 (Monsieur Philippe CARO)

ID Télétransmission : 093-219300662-20171221-lmc1296734-DE-1-1

Date AR : 28/12/17

Date publication : 28/12/17

Le jeudi 21 décembre 2017 à 19h20

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/12/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 37 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 37 **PRESENTS :**

Absents 9
Proc 9 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Zaïa BOUGHILAS donne pouvoir à Monsieur Kader CHIBANE, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Monique SOURON donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOU DJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY*

ABSENTS : *Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Asta TOURE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT*

SECRETAIRE : P. VASSALLO

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association Mots et Regards au titre de l'année 2017.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu la mise en œuvre du label conversatoire, label dionysien de valorisation des projets interculturels,

Considérant l'intérêt de développer sur la ville des échanges de pratiques et de savoir-faire des dionysiens pour susciter un sentiment d'appartenance collective, fondé sur un ensemble de valeurs partagées entre tou-te-s.

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux initiatives interculturelles des associations locales, et le caractère interculturel du projet « Des mots dans l'air », porté par l'association Mots et regards,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1^{er} : Est approuvé le versement d'une subvention de 1 000 € (mille euros) à l'association Mots et Regards au titre de l'année 2017 pour le développement du projet « Des mots dans l'air ».

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,

A voté à la majorité :

Pour : 37

Contre : 8 (Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Catherine LEVEQUE, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Kola ABELA, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Fatima LARONDE)

Abstention : 1 (Monsieur Philippe CARO)

ID Télétransmission : 093-219300662-20171221-lmc1296735-DE-1-1

Date AR : 28/12/17

Date publication : 28/12/17

Le jeudi 21 décembre 2017 à 19h20

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/12/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 37 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 37 **PRESENTS :**

Absents 9
Proc 9 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Zaïa BOUGHILAS donne pouvoir à Monsieur Kader CHIBANE, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Monique SOURON donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOU DJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY*

ABSENTS : *Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Asta TOURE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT*

SECRETAIRE : P. VASSALLO

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association Compagnie Parazar au titre de l'année 2017.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu la mise en œuvre du label conversatoire, label dionysien de valorisation des projets interculturels,

Considérant l'intérêt de développer sur la ville des échanges de pratiques et de savoir-faire des dionysiens pour susciter un sentiment d'appartenance collective, fondé sur un ensemble de valeurs partagées entre tou-te-s.

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux initiatives interculturelles des associations locales, et le caractère interculturel du projet « Parade des Poussettes », porté par l'association Compagnie Parazar,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1^{er} : Est approuvé le versement d'une subvention de 1 500 € (mille cinq cents euros) à l'association Compagnie Parazar au titre de l'année 2017 pour le développement du projet « Parade des poussettes ».

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,

A voté à la majorité :

Pour : 37

Contre : 8 (Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Catherine LEVEQUE, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Kola ABELA, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Fatima LARONDE)

Abstention : 1 (Monsieur Philippe CARO)

ID Télétransmission : 093-219300662-20171221-lmc1296730-DE-1-1

Date AR : 28/12/17

Date publication : 28/12/17

Le jeudi 21 décembre 2017 à 19h20

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/12/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 37 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 37 **PRESENTS :**

Absents 9
Proc 9 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Zaïa BOUGHILAS donne pouvoir à Monsieur Kader CHIBANE, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Monique SOURON donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOU DJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY*

ABSENTS : *Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Asta TOURE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT*

SECRETAIRE : P. VASSALLO

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association Babel sur Seine au titre de l'année 2017.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu la mise en œuvre du label conVersatoire, label dionysien de valorisation des projets interculturels,

Considérant l'intérêt de développer sur la ville des échanges de pratiques et de savoir-faire des dionysiens pour susciter un sentiment d'appartenance collective, fondé sur un ensemble de valeurs partagées entre tou-te-s.

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux initiatives interculturelles des associations locales, et le caractère interculturel du projet « Babel sur Seine », porté par l'association Babel sur Seine,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1^{er} : Est approuvé le versement d'une subvention de 6 000 € (six mille euros) à l'association Babel sur Seine au titre de l'année 2017 pour le développement du projet « Babel sur Seine ».

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,

A voté à la majorité :

Pour : 37

Contre : 8 (Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Catherine LEVEQUE, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Kola ABELA, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Fatima LARONDE)

Abstention : 1 (Monsieur Philippe CARO)

ID Télétransmission : 093-219300662-20171221-lmc1296954-DE-1-1

Date AR : 28/12/17

Date publication : 28/12/17

Le jeudi 21 décembre 2017 à 19h20

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/12/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 33 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 33 **PRESENTS :**

Absents 12
Proc 10 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Kola ABELA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à Monsieur Kader CHIBANE, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Monique SOURON donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY*

ABSENTS : *Madame Cécile RANGUIN, Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Madame Viviane ROMANA, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT*

SECRETAIRE : *P. VASSALLO*

OBJET : Modifications des modalités de versement des subventions aux associations sportives :
approbation d'avenants aux conventions cadres entre la commune et les associations sportives

LE CONSEIL,

Vu le Code des Collectivités territoriales et notamment son article L2121-29 ;

Vu les conventions cadres triennales d'objectifs et de moyens entre la commune et les associations sportives pour la période 2016-2018 approuvées par délibération n° 4.1 du 28 janvier 2016, rendue exécutoire le 4 février 2016 ;

Considérant, au regard de la disponibilité des liquidités de la commune et de la nécessité de réviser les modalités de décaissement des dépenses communales en les étalant dans le temps, qu'il y a lieu de réviser les modalités de versement des subventions aux associations sportives,

Considérant qu'il y a lieu de modifier en conséquence les conventions cadres triennales d'objectifs et de moyens conclues entre la commune et les associations sportives par voie d'avenants,

Vu les avenants ci-annexés,

D E L I B E R E

Article 1 : Approuve les avenants aux conventions cadres triennales d'objectifs et de moyens conclues pour la période 2016-2018 entre la commune et les associations sportives.

Article 2 : Autorise le Maire à signer lesdits avenants ci-annexés.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 42,

A voté à la majorité :

Pour : 42

Ne prend pas part au vote : 1 (Monsieur Hervé BORIE)

ID Télétransmission : 093-219300662-20171221-lmc1296549-DE-1-1

Date AR : 28/12/17

Date publication : 28/12/17

Le jeudi 21 décembre 2017 à 19h20

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/12/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 35 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 35 **PRESENTS :**

Absents 10
Proc 10 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Kola ABELA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Zaïa BOUGHILAS donne pouvoir à Monsieur Kader CHIBANE, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Monique SOURON donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY*

ABSENTS : *Monsieur Bally BAGAYOKO, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Fodbil HAMOUDI, Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Viviane ROMANA, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT*

SECRETAIRE : *P. VASSALLO*

OBJET : Subventions : versement d'acomptes aux associations et organismes avant le vote du budget 2018

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29, L 1612-1 et L 2311-7,

Considérant qu'il convient de verser un acompte aux associations ou organismes selon l'état annexé, afin de leur permettre de poursuivre leurs activités et d'honorer leurs échéances avant le vote du budget primitif 2018,

DELIBÈRE

ARTICLE 1 : APPROUVE le versement d'un acompte valant attribution de subvention aux associations ou organismes tels qu'ils figurent sur l'état ci-annexé.

ARTICLE 2 : DIT que ces acomptes seront repris au budget primitif 2018 lors de l'attribution des subventions aux associations ou organismes.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 44,

A voté à la majorité :

Pour : 44

Ne prend pas part au vote : 1 (Monsieur Hervé BORIE)

ID Télétransmission : 093-219300662-20171221-lmc1296760-DE-1-1

Date AR : 28/12/17

Date publication : 28/12/17

Le jeudi 21 décembre 2017 à 19h20

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/12/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 35 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 35 **PRESENTS :**

Absents 10
Proc 10 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Kola ABELA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Zaïa BOUGHILAS donne pouvoir à Monsieur Kader CHIBANE, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Monique SOURON donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY*

ABSENTS : *Monsieur Bally BAGAYOKO, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Fodbil HAMOUDI, Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Viviane ROMANA, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT*

SECRETAIRE : *P. VASSALLO*

OBJET : Subventions : Versement d'acompte à l'association "Communiquer à Saint-Denis" avant le vote du budget 2018.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29, L 1612-1 et L 2311-7,

Considérant qu'il convient de verser un acompte aux associations ou organismes afin de leur permettre de poursuivre leurs activités et d'honorer leurs échéances avant le vote du budget primitif 2018,

DELIBÈRE

ARTICLE 1 : APPROUVE le versement d'un acompte valant attribution de subvention à l'association « Communiquer à Saint-Denis » tel qu'il figure sur l'état ci-annexé.

ARTICLE 2 : DIT que cet acompte sera repris au budget primitif 2018 lors de l'attribution des subventions aux associations ou organismes.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 44,

A voté à la majorité :

Pour : 35

Contre : 9 (Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Catherine LEVEQUE, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Kola ABELA, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Fatima LARONDE)

Ne prend pas part au vote : 1 (Monsieur Hervé BORIE)

ID Télétransmission : 093-219300662-20171221-lmc1297090-DE-1-1

Date AR : 28/12/17

Date publication : 28/12/17

Le jeudi 21 décembre 2017 à 19h20

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/12/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 35 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 35 **PRESENTS :**

Absents 10
Proc 10 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Kola ABELA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Zaïa BOUGHILAS donne pouvoir à Monsieur Kader CHIBANE, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Monique SOURON donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY*

ABSENTS : *Monsieur Bally BAGAYOKO, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Fodbil HAMOUDI, Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Viviane ROMANA, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT*

SECRETAIRE : *P. VASSALLO*

OBJET : Ouverture des crédits d'investissement par anticipation du vote du Budget Primitif 2018

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L 1612-1 alinéa 3,

Considérant que les montants des dépenses inscrites au budget primitif 2017 au titre des dépenses réelles d'investissement hors remboursement de la dette s'élèvent à 47.862.286 €,

Considérant que pour assurer la continuité des programmes d'investissement, il est nécessaire d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif de l'exercice 2017, soit 11.965.571,50 €,

Vu l'état « Liste des dépenses d'investissement autorisées en anticipation du vote du budget primitif 2018 » ci-annexé,

DELIBÈRE

ARTICLE 1 : AUTORISE l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement relatives aux opérations mentionnées en annexe 1 de la présente délibération, pour un montant total de 3.104.779€ (trois millions cent quatre mille sept cent soixante-dix-neuf euros).

ARTICLE 2 : DIT que ces crédits d'investissement seront repris au budget primitif 2018 lors de son adoption.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 45,

A voté à l'unanimité :

Pour : 45

ID Télétransmission : 093-219300662-20171221-lmc1296763-DE-1-1

Date AR : 28/12/17

Date publication : 28/12/17

Le jeudi 21 décembre 2017 à 19h20

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/12/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 35 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 35 **PRESENTS :**

Absents 10
Proc 10 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Kola ABELA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à Monsieur Kader CHIBANE, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Monique SOURON donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY*

ABSENTS : *Monsieur Bally BAGAYOKO, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Fodbil HAMOUDI, Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Viviane ROMANA, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT*

SECRETAIRE : *P. VASSALLO*

OBJET : Approbation d'une garantie d'emprunt à hauteur de 40 % au bénéfice de la SEM Plaine Commune Développement pour le financement de l'aménagement de la ZAC de la Porte de Paris (Emprunt souscrit auprès de la Banque Postale à hauteur de 6,5 M€)

LE CONSEIL,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du code civil ;

Vu le contrat de prêt LBP-00003236 en annexe signé entre la SEM PLAINE COMMUNE DEVELOPPEMENT et La Banque Postale le 10 novembre 2017 ;

Considérant l'emprunt d'un montant de 6 500 000,00 € (ci-après « le Prêt » ou « le Contrat de Prêt ») contracté par la SEM PLAINE COMMUNE DEVELOPPEMENT (ci-après dénommé « l'Emprunteur ») auprès de La Banque Postale (ci-après dénommé « le Bénéficiaire ») pour les besoins de financement de l'opération d'aménagement de la ZAC Porte de Paris dans le cadre de la concession publique d'aménagement confiée par l'Établissement Public Territorial Plaine Commune (93), pour lequel la commune de Saint-Denis (ci-après dénommée « le Garant ») décide d'apporter son cautionnement (ci-après « la Garantie ») dans les termes et conditions fixées ci-dessous ;

Considérant l'intérêt pour la ville de Saint-Denis de garantir le financement de l'opération d'aménagement de la ZAC Porte de Paris ;

DÉLIBÈRE :

ARTICLE 1er : Accord du Garant

La commune de Saint-Denis accorde son cautionnement avec renonciation au bénéfice de discussion pour le remboursement de toutes sommes dues en principal à hauteur de 40,00 % (quotité garantie), augmentées dans la même proportion de tous intérêts, intérêts de retard, commissions, indemnités, frais et accessoires, au titre de l'offre du contrat de prêt contracté par l'Emprunteur auprès du Bénéficiaire.

Le contrat de prêt est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

ARTICLE 2 : Déclaration du Garant

La commune de Saint-Denis déclare que la Garantie est accordée en conformité avec les dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment celles relatives au plafond de garantie, à la division du risque et au partage du risque.

ARTICLE 3 : Mise en garde

La commune de Saint-Denis reconnaît être parfaitement consciente de la nature et de l'étendue de son engagement de caution tel que décrit aux articles 1 et 4 du présent engagement.

Elle reconnaît par ailleurs être pleinement avertie du risque de non remboursement du Prêt par l'Emprunteur et des conséquences susceptibles d'en résulter sur sa propre situation financière.

ARTICLE 4 : Appel de la Garantie

En cas de non-paiement total ou partiel d'une échéance par l'Emprunteur, le cautionnement pourra être mis en jeu par lettre recommandée avec avis de réception, adressée par le Bénéficiaire à la commune de Saint-Denis au plus tard 90 jours après la date d'échéance concernée.

La commune de Saint-Denis devra alors effectuer le versement sans pouvoir opposer l'absence de ressources prévues pour ce règlement ni exiger que le Bénéficiaire ne s'adresse au préalable à l'Emprunteur défaillant.

En outre, la commune de Saint-Denis s'engage pendant toute la durée de l'emprunt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement de toutes sommes dues au titre de la Garantie.

ARTICLE 5 : Durée

La Garantie est conclue pour la durée du Prêt augmentée d'un délai de trois mois.

ARTICLE 6 : Publication de la Garantie

La commune de Saint-Denis s'engage à effectuer les mesures de publicité requises par les articles L.2131-1 et suivants du code général des collectivités territoriales et à en justifier auprès du Bénéficiaire.

ARTICLE 7 : Autorisation de la convention

Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention à passer avec la SEM Plaine Commune Développement réglant les conditions dans lesquelles s'applique la garantie communale en cas de défaillance du bénéficiaire.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 45,

A voté à l'unanimité :

Pour : 45

ID Télétransmission : 093-219300662-20171221-lmc1296749-DE-1-1

Date AR : 28/12/17

Date publication : 28/12/17

Le jeudi 21 décembre 2017 à 19h20

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/12/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 36 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 36 **PRESENTS :**

Absents 9
Proc 10 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Kola ABELA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à Monsieur Kader CHIBANE, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Monique SOURON donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY*

ABSENTS : *Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Viviane ROMANA, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT*

SECRETAIRE : *P. VASSALLO*

OBJET : Accord-cadre pour des prestations de nettoyage liées aux bâtiments de la ville et du CCAS-
groupement de commandes ville/CCAS-Avenant n° 1

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2121-29,

Vu le Code des Marchés Publics approuvé par décret 2006-975 du 1^{er} août 2006, en vigueur lors du lancement de la procédure initiale, notamment ses articles 20, 57 à 59, et 76 ;

Vu la délibération n°B-15.1, exécutoire le 25 septembre 2013 qui autorisait le maire à signer les accords-cadres initiaux,

Considérant qu'il est nécessaire de conclure des avenants n°1 aux lots n°1, 7, 8 et 9 des accords-cadres de prestations nettoyage dans les différents bâtiments communaux et du CCAS afin de prolonger leur durée jusqu'au 28 juillet 2018 afin d'harmoniser les dates de fin de l'ensemble des lots,

Considérant que ces avenants sont sans incidence financière sur les montants de ces accords-cadres conclus sans minimum ni maximum,

Vu les projets d'avenants,

DELIBERE:

Article 1^{er} : l'avenant n°1 relatif à la prolongation de la dernière période du lot n°1 – Nettoyage des cours extérieures des bâtiments, avec la société Service Puissance 7, du 02/02/2018 au 28/07/2018 est approuvé,

Article 2 : l'avenant n°1 relatif à la prolongation de la dernière période du lot n°7 – Nettoyage des bâtiments administratifs, annexes et divers, avec la société ISS, du 02/02/2018 au 28/07/2018 est approuvé,

Article 3 : l'avenant n° 1 relatif à la prolongation de la dernière période du lot n°8 – Nettoyage des bâtiments culturels, des antennes jeunesse et des centres de santé, avec la société Plusqueparfait, du 03/02/2018 au 28/07/2018 est approuvé,

Article 4 : l'avenant n° 1 relatif à la prolongation de la dernière période du lot n°9 – Nettoyage du Centre Technique Municipal, avec la société ISS, du 02/02/2018 au 28/07/2018 est approuvé,

Article 5 : Le Maire ou son représentant par délégation est autorisé à signer les avenants ci-dessus détaillés.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,

A voté à l'unanimité :

Pour : 46

ID Télétransmission : 093-219300662-20171221-lmc1296619-DE-1-1

Date AR : 28/12/17

Date publication : 28/12/17

Le jeudi 21 décembre 2017 à 19h20

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/12/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 36 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 36 **PRESENTS :**

Absents 9
Proc 10 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Kola ABELA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à Monsieur Kader CHIBANE, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Monique SOURON donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY*

ABSENTS : *Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Viviane ROMANA, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT*

SECRETAIRE : P. VASSALLO

OBJET : Avenant à l'acte d'engagement d'un collaborateur pour le groupe d'élu(e)s "Rouge et Vert Ensemble".

LE CONSEIL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-29,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires de la fonction publique territoriale et notamment son article 3-3, 2°,

Vu le décret 88-145 du 15 février 1988 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu les délibérations du 17 avril 2014 et du 15 décembre 2016 portant sur la constitution de groupes politiques à la Ville de Saint-Denis et déterminant l'enveloppe budgétaire allouée,

Considérant que la qualité de collaborateur de groupe d'élus est incompatible avec l'affectation sur un emploi permanent et son inscription dans le tableau des postes,

DÉLIBÈRE :

Article 1 :

Le recrutement d'un collaborateur de groupe politique sous forme contractuelle en référence au grade d'attaché territorial à temps non complet sur la base de 12 heures hebdomadaires est modifié. La quotité hebdomadaire passe à 24 heures.

Article 2 :

La rémunération afférente à cet emploi reste fixée par référence à l'indice brut 434.

A l'avenir, cette rémunération suivra automatiquement l'évolution des traitements de la fonction publique territoriale.

Par ailleurs, cet emploi sera assorti du régime indemnitaire prévu pour le grade d'attaché dans les conditions et limites prévues par la délibération du 27 mai 2004.

Article 3 :

Est approuvé, tel qu'il est annexé à la présente délibération et Monsieur le Maire autorisé à le signer, l'avenant au contrat d'engagement de ce cadre.

Article 4 :

Les dépenses relatives à la présente délibération sont inscrites au Budget Primitif sous les rubriques correspondantes.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,

A voté à l'unanimité :

Pour : 46

ID Télétransmission : 093-219300662-20171221-lmc1296817-DE-1-1

Date AR : 28/12/17

Date publication : 28/12/17

Le jeudi 21 décembre 2017 à 19h20

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/12/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 36 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 36 **PRESENTS :**

Absents 9
Proc 10 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Kola ABELA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à Monsieur Kader CHIBANE, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Monique SOURON donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY*

ABSENTS : *Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Viviane ROMANA, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT*

SECRETAIRE : *P. VASSALLO*

OBJET : Approbation d'un acte d'engagement d'un collaborateur pour le groupe d'élu(e)s "Socialiste et écologiste, l'ambition à gauche"

LE CONSEIL,

Vu le code général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2121-29,

Vu la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires de la Fonction Publique Territoriale et notamment ses articles 3-3, alinéa 1 et 110-1,

Vu le décret 88-145 du 15 Février 1988 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération du 17 avril 2014 portant sur la constitution de groupes politiques à la Ville de Saint-Denis et déterminant l'enveloppe budgétaire alloué,

Considérant que la qualité de collaborateur de groupe d'élus est incompatible avec l'affectation sur un emploi permanent et son inscription dans le tableau des postes,

DÉLIBÈRE :

Article 1er :

Le recrutement d'un collaborateur du groupe politique « socialiste et écologiste, l'ambition à gauche », se fera sous forme contractuelle pour un poste à temps non complet équivalent à 23 heures 20.

Article 2 :

La rémunération afférente à cet emploi est fixée par référence à l'indice Brut 457 de la Fonction Publique Territoriale. A l'avenir, cette rémunération suivra automatiquement l'évolution des traitements de la Fonction Publique Territoriale.

Par ailleurs, cet emploi sera assorti du régime indemnitaire prévu pour le grade d'attaché dans les conditions et limites prévues par la délibération du 27 Mai 2004.

Article 3 :

Est approuvé, tel qu'il est annexé à la présente délibération le contrat d'engagement de ce collaborateur et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Article 4 :

Les dépenses relatives à la présente délibération sont inscrites au Budget Primitif sous les rubriques correspondantes.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,

A voté à l'unanimité :

Pour : 46

ID Télétransmission : 093-219300662-20171221-lmc1296966-DE-1-1

Date AR : 28/12/17

Date publication : 28/12/17

Le jeudi 21 décembre 2017 à 19h20

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/12/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 36 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 36 **PRESENTS :**

Absents 9
Proc 10 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Kola ABELA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à Monsieur Kader CHIBANE, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Monique SOURON donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY*

ABSENTS : *Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Viviane ROMANA, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT*

SECRETAIRE : *P. VASSALLO*

OBJET : Contrat de service pour les agents des ludothèques : Levée de la prescription quadriennale.

LE CONSEIL,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la loi n°68-1250 du 31 décembre 1968 et notamment ses articles 2 et 6,

Considérant que la gestion des créances des agents sur l'administration obéit à des règles spécifiques avec notamment l'application de la prescription quadriennale au 1er jour de l'année suivante au cours de laquelle les droits ont été acquis,

Considérant qu'au titre de l'article 6, par décision de l'assemblée délibérante, les créanciers des collectivités locales peuvent être relevés en tout ou en partie de la prescription, à raison de circonstances particulières et notamment de la situation du créancier,

Vu les contrats de service conclus avec les agents des ludothèques débutant au 1^{er} décembre 2012 afin de valoriser le travail du samedi,

Considérant que les agents des ludothèques ont effectivement travaillé le samedi avant le 1^{er} décembre 2012,

Considérant la demande légitime de 14 agents des ludothèques en date du 27 juin 2017, visant au versement rétroactif de leur contrat de service lié à leurs sujétions horaires spécifiques du samedi depuis le 1^{er} juillet 2009 à l'instar des agents municipaux pour qui le travail du samedi a été reconnu comme une contrainte horaire,

Considérant qu'il revient à l'assemblée délibérante de se prononcer sur la levée de la prescription quadriennale pour les 14 agents concernés et permettre le versement rétroactif de ces primes pour un montant global de 52 400 euros brut.

DÉLIBÈRE :

Article 1 : Est approuvé l'autorisation de la levée de la prescription quadriennale pour permettre le versement rétroactif de leur contrat de service du 1^{er} juillet 2009 au 31 novembre 2012 aux agents municipaux des ludothèques

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération sera inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,

A voté à l'unanimité :

Pour : 46

ID Télétransmission : 093-219300662-20171221-lmc1296787-DE-1-1

Date AR : 28/12/17

Date publication : 28/12/17

Le jeudi 21 décembre 2017 à 19h20

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 15/12/17 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 31 Hôtel de Ville, sous la présidence de Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Présents 31 **PRESENTS :**

Absents 14
Proc 10 *Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Jaklin PAVILLA, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Florence HAYE, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Mathilde CAROLY, Monsieur Kader CHIBANE, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Didier PAILLARD, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Hervé BORIE, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX*

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Zorba HENNI-GHABRA donne pouvoir à Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Patrick BRAOUEZEC donne pouvoir à Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Kola ABELA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Zaïa BOUGHILAS donne pouvoir à Monsieur Kader CHIBANE, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Monique SOURON donne pouvoir à Monsieur Hervé BORIE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Madame Maud LELIEVRE donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Monsieur Corentin DUPREY*

ABSENTS : *Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Patrick VASSALLO, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Viviane ROMANA, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT*

SECRETAIRE : *P. VASSALLO*

OBJET : Vœu du Conseil Municipal de Saint-Denis visant à faire interdire sur le territoire français les cirques détenant les animaux sauvages

LE CONSEIL,

VU l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté ministériel du 18 mars 2011 et notamment son article 22 fixant les conditions de détentions et d'utilisation des animaux vivants d'espèces non domestiques dans les établissements de spectacles itinérants,

VU le Code Rural et notamment ses articles L.214-1 et R.214-17,

VU le Code Pénal et notamment ses articles L.521-1 et R.654-1,

VU le Code Civil et notamment son article 515-14 qui précise que les animaux sont des êtres vivants dotés de sensibilité,

CONSIDERANT au vu de ce qui précède que les normes minimales ne peuvent pas être respectées par les cirques exploitants des animaux sauvages du fait de la nature itinérante de ces établissements,

CONSIDERANT que les conditions de détention et de dressage des animaux occasionnent à ces derniers des pathologies avérées telles que des troubles cardiaques, de l'arthrite des stéréotypies et autres troubles du comportement,

CONSIDERANT que le non-respect de cette réglementation est passible de peines contraventionnelles, sur le fondement des articles susvisés et constitue une atteinte à l'ordre public,

CONSIDERANT que si la mise en spectacle d'animaux sauvages ou de certains animaux domestiques se déroule dans des conditions incompatibles avec leurs besoins biologiques, cela constituerait une atteinte aux valeurs de respect de la nature et de l'environnement protégés par la Constitution,

CONSIDERANT que la marchandisation d'animaux sauvages contribue à développer le braconnage, le commerce illégal des espèces sauvages,

CONSIDERANT que la sensibilisation au respect du vivant doit se faire dès le plus jeune âge et qu'une grande partie du public des cirques est précisément constituée d'enfants,

CONSIDERANT que l'opinion publique demande aujourd'hui majoritairement aux pouvoirs publics de se préoccuper davantage du bien-être animal, et a fortiori quand il s'agit d'espèces en voies de disparition,

CONSIDERANT que ce constat a été fait dans de nombreux pays, et qu'en conséquence près de 42 d'entre eux dans le monde, dont 19 en Europe, ont d'ores et déjà interdit partiellement ou totalement, l'utilisation d'animaux sauvages pour des spectacles vivants,

Le Conseil Municipal de Saint-Denis, réuni en séance ce jour, émet le vœu que :

- Affirme son attachement à la préservation et au bien-être des espèces animales,
- Demande aux communes françaises de renoncer à recevoir sur leur territoire des cirques détenant des animaux sauvages au vu de leurs conditions de détention et de dressage, et de renoncer à subventionner des spectacles pour enfants correspondant à ces critères,
- Engage le Ministre de l'Ecologie à prendre des dispositions allant en ce sens,
- Et, en conformité avec ses demandes, décide de renoncer à recevoir sur son propre territoire des cirques détenant des animaux sauvages.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Laurent RUSSIER, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 41,

A voté à la majorité :

Pour : 40

Contre : 1 (Madame Jaklin PAVILLA)

ID Télétransmission : 093-219300662-20171221-lmc1297034-DE-1-1

Date AR : 28/12/17

Date publication : 28/12/17